

## Cyberpresse

Une nouvelle avenue  
pour Bill Gates  
page B7



## Économie

Paris est en voie  
de devenir un  
des grands centres  
économiques du monde  
page D2



## Grammy Awards

Une entrevue  
avec le président  
Mike Greene  
page C6

## La Presse au JAPON



## Le miracle du Kyushu

Jusqu'au début des années 90, la région du Kyushu, dans le sud du Japon, traînait de la patte par rapport au reste du pays. Comme toutes les régions déprimées, le Kyushu (dont la population atteint 14 millions d'habitants) subira une véritable hémorragie : en quinze ans, deux millions de personnes quitteront le Kyushu pour s'établir dans des régions plus prospères.

Aujourd'hui, le Kyushu enregistre un solde migratoire positif. La région a connu un redressement économique tel que non seulement elle a rattrapé l'ensemble du Japon, mais aussi qu'elle est en avance dans plusieurs secteurs. Chez les économistes qui suivent de près l'actualité internationale, le Kyushu est souvent cité comme un modèle de développement économique régional.

Dans la quatrième et dernière tranche de sa série de reportages sur le Japon, Claude Picher explique comment et pourquoi un tel « succès story » a pu être possible.

À lire en pages D1 et D10.

## Suicide d'un autre adolescent à Coaticook

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Après une brève accalmie, le cauchemar recommence à la polyvalente La Frontalière de Coaticook, en Estrie, où un cinquième adolescent vient de s'enlever la vie.

Dans la nuit de dimanche à lundi, c'est un garçon de 16 ans qui a imité ses quatre camarades, morts entre le 15 novembre et le 7 janvier. Mais contrairement aux premières victimes, qui s'étaient pendues, le jeune homme de Compton s'est intoxiqué à l'oxyde de carbone.

Cet élève ne faisait pourtant pas partie des jeunes considérés comme étant particulièrement fra-

Voir **SUICIDE** en A2



**Dolly**, la brebis clonée par des scientifiques britanniques à partir d'une cellule unique prélevée sur une autre brebis.

PHOTO Reuters

## Ottawa doit agir afin de rendre illégal le clonage d'êtres humains

*La généticienne Patricia Baird souhaite qu'on impose des limites très strictes dans ce domaine*

PORTIA PRIEGERT

de la Presse Canadienne, OTTAWA

Le gouvernement fédéral tente de rendre illégal le clonage d'embryons humains, mais il y a de fortes chances que le projet de loi ne soit pas adopté avant les prochaines élections.

Patricia Baird, généticienne et présidente de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, s'est inquiétée que la porte soit encore ouverte au clonage de mammifères de grande taille et a enjoint Otta-

wa de faire en sorte que le projet de loi soit adopté au plus vite.

Mme Baird a livré ses commentaires hier à la suite de l'annonce dimanche du clonage d'une brebis réussie par des scientifiques écossais. Plusieurs spécialistes craignent que cette première mondiale n'ouvre la voie au clonage d'êtres humains, une éventualité qui ne va pas sans soulever de graves questions éthiques. « C'est in-

Voir **OTTAWA** en A2

■ Autres textes en page A8



PHOTO AFP

C'est dans un cercueil de verre que la dépouille de Deng Xiaoping a été transportée hier d'un hôpital militaire de Pékin jusqu'au cimetière révolutionnaire de Babaoshan pour être incinérée. Sur la photo, le cercueil, suivi des hauts dignitaires du régime, est transporté par des soldats de l'Armée révolutionnaire du peuple jusqu'au minibus pour le transfert au cimetière. À lire en page E1

## Deux centres d'hébergement construits à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a autorisé la construction de deux centres d'hébergement au coût de 22 millions de dollars afin de doter Laval de 200 nouveaux lits de soins de longue durée.

L'un de ces centres sera érigé près du complexe Idola-Saint-Jean, boulevard Cartier, dans le territoire du CLSC du Marigot, et l'autre sur un terrain derrière le CLSC Sainte-Rose, boulevard Roi-du-Nord.

Selon le ministre responsable de la région de Laval

Voir **DEUX** en A2

### INDEX

|                  |         |                       |         |                       |                |
|------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|----------------|
| Petites annonces |         |                       |         |                       |                |
| - Index          | E2      | - affaires            | D8      | Bandes dessinées      | E3             |
| - Immobilier     | E2, E3  | - Arts et spectacles  |         | Bridge                | E6             |
| - marchandises   | E3, E4  |                       | C1 à C8 | Décès                 | E7             |
| - emplois        | E4      | - horaires spectacles | C3      | Économie              | D1 à D16       |
| - automobile     | E4 à E6 | - horaire télévision  | C2      | Êtes-vous observateur | E2             |
|                  |         | - télévision          | C1      | Feuilleton            | E5             |
|                  |         |                       |         | Horoscope             | E6             |
|                  |         |                       |         | Le monde              | B6, B8, E1, E8 |
|                  |         |                       |         | Loterie               | A2, A8         |
|                  |         |                       |         | Mots croisés          | E4, S10        |
|                  |         |                       |         | Mot mystère           | E5             |
|                  |         |                       |         | Opinions              | B3             |
|                  |         |                       |         | Politique             | B1, B5,        |
|                  |         |                       |         | Tabloïd Sports        |                |
|                  |         |                       |         | - Réjean Tremblay     | S5             |

### ÉDITORIAL

Le dilemme  
linguistique  
- Agnès Gruda  
page B2

### MÉTÉO

Ensoleillé en  
matinée, suivi  
d'un ennuagement  
Max.-11, min. -12  
Cahier Sports,  
page 16



**Du nouveau au Ritz :  
dîners dansants  
au CAFÉ de PARIS**

**Les vendredis et samedis soirs,  
venez dîner et danser sur la  
musique d'un trio captivant.**  
De 20h00 à minuit.  
Forfait week-end disponible.  
**842-4212**

**RITZ-CARLTON**  
Kempinski Montréal



## Suites de la une

## Québec ne veut plus financer les organismes de transport

QUÉBEC / Suite de la page A1

port ». Le rôle de Québec sera d'édicter des politiques nationales, de s'occuper de sécurité et de recherche. On ne parle plus de financement sauf qu'il faudra pour le gouvernement « assurer une certaine équité et uniformité des services entre les régions par la mise sur pied d'un mode de péréquation lié aux caractéristiques territoriales ». D'autres sources indiquent que le niveau de financement que pourrait maintenir Québec dans le transport des personnes sera un élément-clé de la consultation que compte faire

ce printemps et cet été le ministère des Transports.

Le document critique la « multiplicité des organismes responsables » sur les mêmes territoires et le « cloisonnement » entre les différents modes de transport. Le ministère des Transports subventionne directement 309 organismes responsables du transport collectif : 97 organismes municipaux de transport adapté, 131 commissions scolaires, 41 établissements privés, 9 organismes publics de transport et 31 organismes municipaux et intermunicipaux de transport.

Le ministère de la Santé subventionne 417 établissements du réseau, soit 387 véhicules.

Finalement le parc de 10 000 autobus scolaires est utilisé seulement 180 jours par année, note le document.

Il y a certainement « quelques dizaines de millions d'économies », simplement à rationaliser les structures avant même toucher aux services, explique-t-on par ailleurs à La Presse.

Le transport scolaire coûte 440 millions au gouvernement, neuf millions aux municipalités et 18,7 millions aux usagers. Québec ramasse aussi le plus gros de la facture pour le transport adapté : 35 millions sur 50, et une part importante du transport en commun urbain : 246 millions contre 421 millions pour

les municipalités et 359 millions pour les usagers.

Le ministre des Transports, Jacques Brasseur, avait déjà évoqué de tels projets, sans les détailler toutefois. Un document de consultation devrait être rendu public en avril si le projet progresse comme prévu, et un projet de loi devrait être déposé l'automne prochain. Ce projet explique la décision de Québec de reporter à 1998 le transfert de la responsabilité du transport scolaire. On se contente d'une rationalisation de 50 millions dans ces dépenses de 468 millions, pour l'année 1997-1998.

## Suicide d'un autre adolescent à Coaticook

SUICIDE / Suite de la page A1

giles, ni de ceux qui ont appelé à l'aide au cours des trois derniers mois. « Pour que ceux qui vivent ces difficultés en parlent, il faut pratiquement qu'ils aient l'intention de s'en sortir, qu'ils aient au moins un petit espoir, analyse Bernard Houle, porte-parole du comité de concertation formé en janvier. Sinon, ils le cachent à leurs amis et les liens ne se font qu'après coup. On n'est pas encore assez habitué au suicide pour en déceler les signes. »

M. Houle assure par ailleurs que le décès du jeune garçon n'est aucunement lié à ce qu'il vivait à la polyvalente. Le CLSC Albert-Samson, où il coordonne divers programmes, ainsi que la Fondation pour la prévention du suicide JEV1, sont tout de même intervenus sans tarder pour reconforter les 1 345 élèves, les parents et les professeurs de nouveau ébranlés.

« Nous avons l'intention de continuer : de nous rapprocher encore des personnes à risque et de parler encore davantage des moyens à prendre pour éviter les suicides, ajoute M. Houle. Pour les médias, les choses étaient redevenues tranquilles, mais pour nous, ce n'était pas le cas. La crise de janvier se poursuivait et notre plan d'action continuait. Hier, le besoin était là : c'est comme pour un enfant qui est rassuré de savoir que ses parents ne sont pas loin. Qu'il y a de la compassion et de l'entraide autour de lui. »

Certains intervenants manifestaient toutefois leur inquiétude à l'idée de voir les élèves partir en semaine de relâche dans moins de quatre jours. « Je ne pense pas que je vais très bien dormir ce soir, a confié l'un d'entre eux. Les jeunes sont fragiles, la demande a été forte aujourd'hui. Moi-même, j'ai de la misère à comprendre ce qui peut bien se produire. »

Quant aux « autopsies psychologiques »

que mènent toujours le docteur Roger C. Michaud, coroner permanent à Montréal, et son collègue Pierre Gagné, psychiatre à la clinique médico-légale de l'Université de Sherbrooke, elles ne permettent pas de relier les suicides les uns aux autres. Tout comme l'enquête menée par la Sûreté du Québec.

« Il n'y a pas de cause commune, mais l'effet d'entraînement est assez évident, affirme le docteur Michaud. Après quatre suicides, ça sautait aux yeux. Nous en avons maintenant un cinquième. On n'a quand même pas besoin d'attendre qu'il y en ait 40 pour se rendre à l'évidence. »

Quant à M. Houle, il souhaite remettre les choses en perspective : « On parle encore de ce qui se passe à Coaticook. Pourtant, tous les jours, entre deux et cinq personnes s'enlèvent la vie au Québec. C'est toute la société qui surmonte difficilement les grandes crises... »

## Ottawa doit agir afin de rendre illégal le clonage d'êtres humains

OTTAWA / Suite de la page A1

quiétant parce que c'est un des exemples très frappants qui justifient le besoin de limites et d'un système de gestion responsable dans le domaine des nouvelles techniques de reproduction », a-t-elle déclaré.

« Cela fait partie du nombre grandissant de choses qui vont devenir possibles et nous devons avoir des normes et des lois en place pour utiliser ces nouvelles techniques de façon intelligente et humaine. »

Le clonage d'êtres humains avait été étudié par la commission royale, qui avait recommandé dans son rapport en 1993 qu'on impose des limites très strictes sur les percées scientifiques dans ce domaine. En théorie, un scientifique pourrait cloner un être humain en toute légalité au Canada car il n'y a aucune loi l'interdisant.

Le projet de loi, qui interdirait également le recours à des mères porteuses et la sélection du sexe du bébé à des fins non médica-

les, est présentement à l'étude devant un comité de la Chambre des communes. Des audiences publiques doivent débiter à la mi-mars. Après les audiences, le projet de loi sera débattu et éventuellement adopté en Chambre et ensuite au Sénat. Si des élections sont déclenchées avant l'adoption par les deux chambres, le projet de loi meurt au feuillement. Margaret Sommerville, professeur d'éthique médicale à l'université McGill à Montréal, fait valoir que le consensus éthique sur le clonage d'êtres humains est essentiel. « À tout le moins, c'est une menace grave envers notre perception de l'identité humaine et notre idée de l'identité individuelle », souligne-t-elle. « Il y a beaucoup de questions qui émergent de ça. Une des questions fondamentales est de savoir si nous devrions interdire aux scientifiques de développer certaines formes de savoir. C'est une question controversée parce que tout le monde a peur. C'est presque comme bannir la liberté de parole scientifique. »

## Deux centres d'hébergement construits à Laval

DEUX / Suite de la page A1

et député de Vimont, David Cliche, 100 nouveaux lits seront ajoutés plus tard pour répondre au besoin de la population vieillissante de Laval. « Les 200 lits déjà promis, a-t-il ajouté, vont permettre de libérer des places à la Cité de la Santé qui seront utilisées pour les besoins des séjours de courte durée. »

Le ministre d'État à la Métropole et également député de Laval-des-Rapides, Serge Ménard, a expliqué que l'obtention des nouveaux lits à Laval s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale en santé qui vise 2 000 lits dans la région de Montréal et la périphérie. « Dix pour cent des nouveaux lits à Laval, c'est excellent », a-t-il ajouté.

Le président de la régie régionale de Laval, Jean-Louis Bédard, a accueilli cette nouvelle avec grande satisfaction. « Depuis plusieurs années, mentionne M. Bédard, la régie faisait valoir les besoins urgents de lits d'hébergement et de soins de longue durée supplémentaires pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Nous allons poursuivre nos démarches auprès du ministère afin que ces projets soient sous la gouverne exclusive de la régie. Cette supervision et ce contrôle permettraient d'accélérer de façon significative les délais de construction. »

Les travaux de construction doivent débuter au plus tard dans 18 mois.



## Clinton demande des avis sur le clonage de brebis

Associated Press  
WASHINGTON

Après avoir appris que des chercheurs britanniques avaient créé un clone de brebis, le président Clinton a demandé à une commission de bioéthique de se pencher sur les implications qu'une telle découverte pourrait avoir sur les humains.

Mike McCurry, porte-parole de la Maison-Blanche, a annoncé hier que la commission, nommée par Bill Clinton, devait rendre un rapport d'ici 90 jours.

Selon M. McCurry, le président américain a demandé à la commission d'étudier « les questions éthiques et légales qui se posent par rapport à cette découverte technologique » qu'il a qualifiée de « saisissante ».

Des scientifiques de l'Institut Roslin près d'Edimbourg, ont cloné un mammifère adulte pour la première fois, créant une brebis.

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par :

La Presse, Ltée,  
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.  
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -  
Contrat de vente numéro 0531650»  
Port de retour garanti. (USPS003692)  
Champlain N.Y. 12919-1518.

Code  
du jour  
**9-2**

Mardi, 25 février 1997

## LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 7-3-1

à quatre chiffres : 7-0-8-5

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est ( métro Préfontaine ), de 9 h à 20 h ;

■ à Saint-Laurent : collège Vanier, cafétéria Jake's, 821, boul. Sainte-Croix, de 9 h 30 à 15 h 30. Objectif : 125 donneurs ;

■ à Sherbrooke : maire de Sherbrooke, en collaboration avec les scouts de l'Estrie, carrefour de l'Estrie ( mail central ), 3050, boul. de Portland, de 10 h 30 à 16 h et de 17 h à 20 h. Objectif : 600 donneurs ;

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## Le costume réinventé

■ La récréation est terminée ! À New York, du 3 au 7 février dernier, lors de la présentation des collections de mode masculine automne-hiver 1997-1998, les designers de la mégapole ont surtout planché sur le tailleur. Comme à Milan et à Paris, la silhouette la plus populaire demeure très structurée et taillée près du corps. Demain, dans le cahier Mode, Viviane Roy, qui a assisté à l'événement, dresse un aperçu des tendances de l'automne prochain.

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?  
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

## Allez-vous cotiser à un REER cette année?

Appuyez-vous le projet de la ministre Marois qui veut instaurer des maternelles à temps plein dès septembre ?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

**Oui: 28 %**  
**Non: 72 %**



Découvrez Rado,  
un monde à part.

**RADO**  
Switzerland

En vente chez les détaillants Rado autorisés: Montréal Joailliers Birks Square Phillips et Rockland, Bijouterie Bassi, Bijouterie Dominic, Galazzo Centre Eaton • Laval Joailliers Birks • Pointe Claire Joailliers Birks • Québec Joailliers Birks





La Presse

Le mot du jour  
**encourir**

■ Ce verbe est un anglicisme au sens de *contracter une dette, engager des dépenses, faire des frais, subir une perte.*  
— Les dépenses engagées par ADM à l'aéroport de Dorval sont considérables.

Si la décision de la Cour est maintenue, les pertes subies par cette société seront considérables.

Par contre, on peut dire avec justesse qu'on *encourt* quelque chose de fâcheux : peine, amende, blâme, châtiment, désagrément, etc.

Paul Roux

Le Château Frontenac

à partir de

99\$

1 800 441-1414

L'EXPRESS  
DU MATINAffaire Tara Manning :  
choix du jury

■ C'est aujourd'hui, au palais de justice de Montréal, que s'amorce le choix du jury au procès de Gregory Bromby, 20 ans, accusé d'avoir tué la jeune Tara Manning, 15 ans, après l'avoir violée, le 5 mai 1994, à Dorval. Le procès, présidé par le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, ne débutera pas avant plusieurs jours, le temps de disposer des questions de droit préliminaires.

## Contraventions à crédit

■ À compter du 3 mars, la Ville de Montréal acceptera le paiement des contraventions par cartes de crédit Visa et Mastercard. Visant surtout, dans un premier temps, le paiement des contraventions au stationnement et à la circulation, notamment pour faire lever rapidement la menace du redouté *sabot de Denver*, ce mode de paiement sera progressivement étendu à une foule d'autres services disponibles en particulier dans les bureaux Accès-Montréal, à la Cour municipale, à la perception des permis, et à la fourrière municipale.

## Adolescente en fugue

■ Mylène Bélanger, 17 ans, est disparue depuis le 28 novembre de son domicile de Laval. Elle mesure 1m62 (cinq pieds et cinq pouces), pèse 59 kg (130 livres), a les cheveux et les yeux bruns. Lors de sa disparition, elle portait un manteau rouge et un jeans bleu. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Laval au 662-4255.

Mylène  
Bélanger

## Grève de machinistes

■ L'usine de Saint-Henri du Groupe J.W.I. Johnson, un fabricant de toiles pour machines à papier, risque d'être paralysée par une grève de ses 186 salariés membres de la FTQ. Les syndiqués ont rejeté les dernières offres patronales et voté à 91,4 % en faveur d'un débrayage qui peut être déclenché en tout temps. Les principaux points en litige sont les salaires et le régime de retraite, indique Louis Bérubé, représentant syndical des machinistes. « Les travailleurs ont fait des sacrifices pour aider la compagnie, depuis plusieurs années, et ils veulent avoir leur part maintenant que la situation s'est améliorée », dit-il. Le salaire horaire moyen est de 16,10 \$ pour une semaine de 40 heures.

## Adolescente disparue

■ Susie Paquette, 15 ans, est disparue depuis le 11 février de son domicile du 12 071, rue Pierre-Blanchet, à Montréal. Mesurant 1m60 (cinq pieds et trois pouces) et pesant 55 kg (115 livres), elle a les yeux et les cheveux bruns. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-2655 ou au 280-2255.

Susie  
Paquette

## Pas d'accusation

■ Aucune accusation criminelle ne sera portée contre un automobiliste impliqué dans un accident mortel survenu vers 4 h 15 dans la nuit de vendredi à samedi en face du 2419, chemin de Chambly, près de l'intersection de la rue Raymond, à Longueuil. L'automobiliste, qui circulait à basse vitesse sur la chaussée glissante, a aperçu au dernier instant une masse sombre sur la route qu'il a confondue avec un sac à déchets. Pour éviter un dérapage, il a plutôt accéléré, traînant le « paquet » sur une centaine de mètres. C'est alors qu'il a réalisé avec stupéfaction que le « paquet » était le corps de Donald Bernicky, un Longueillois de 42 ans connu de la police. Son décès a été constaté à l'hôpital Charles-Lemoyne, à Greenfield Park. L'automobiliste a subi l'alcootest avec succès.

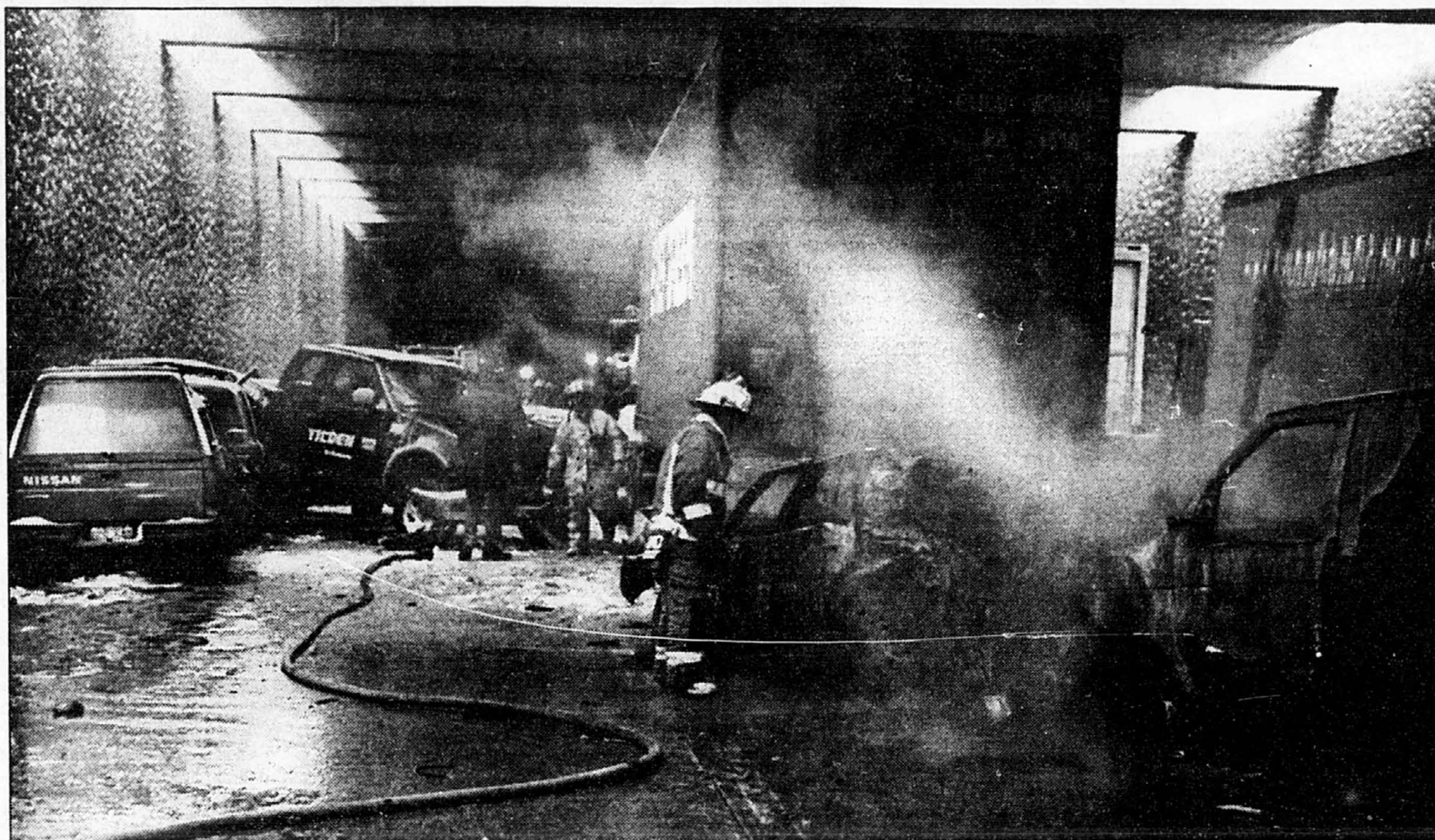


PHOTO STÉPHANE BRUNET, collaboration spéciale

Le tunnel Dorval de l'autoroute 13 présentait un spectacle ahurissant hier après les tamponnements en série qui s'y sont produits. Quelques véhicules ont pris feu, mais seuls trois blessés ont dû être transportés à l'hôpital.

## Gigantesque carambolage sur la 13

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Une trentaine de véhicules, dont quatre camions-remorques, se sont entrechoqués sur l'autoroute 13 hier avant-midi, dans un gigantesque carambolage qui a fait trois blessés.

La voiture et la fourgonnette de deux des victimes se sont même enflammées au moment de l'impact.

C'est la poudrerie virevoltant dans le tunnel Dorval (près du boulevard Côte-de-Liesse) qui a provoqué cette série d'accidents.

Aveuglés par un rideau de neige, les premiers automobilistes ont ralenti de façon soudaine, pour se faire ensuite emboutir par ceux qui les talonnaient.

La chaussée étant très glissante, les collisions en cascade n'ont pu être évitées et plus de la moitié des véhicules ont subi des dommages assez importants.

Une douzaine de dépanneuses se sont finalement relayées pour sortir les conducteurs du pétrin, ce qui a paralysé la circulation de 11 h à 13 h 30.

## Une tonne de rapports

Pendant que les pompiers s'activaient et que les policiers griffon-

naient, deux des blessés étaient transportés à l'Hôpital général de Montréal et le troisième, un Lavallois de 42 ans, à l'hôpital Sacré-Coeur.

« Avec tous les véhicules impliqués dans les accidents, c'est incroyable la brique de rapports que les agents ont dû produire », a rapporté l'agent Carrier de la Sûreté du Québec.

Il faut dire que vers 9 h, les agents s'étaient déjà empressés sur l'autoroute 40 pour venir en aide aux dizaines d'automobilistes aspergés par l'encre qui fuyait d'un camion-citerne.

Avant de se transformer en graffiti ambulants, ces derniers ont alerté le camionneur en klaxonnant et en faisant clignoter leurs phares. Mais le camion de la Lettrage Sun Chemical s'est immobilisé une bonne dizaine de kilomètres plus loin, sous le viaduc de l'autoroute 13.

Quelque 10 000 litres d'encre visqueuse se sont alors déversés sur la chaussée, obligeant les pompiers à réaliser un grand nettoyage. Près du viaduc, deux des voies de l'autoroute ont donc été fermées toute la journée.

Quant aux automobilistes, comme l'encre de papeterie ressemble à du goudron et s'incruste dans la peinture, ils devront s'adresser à leur assureur pour lui raconter leur curieuse mésaventure.

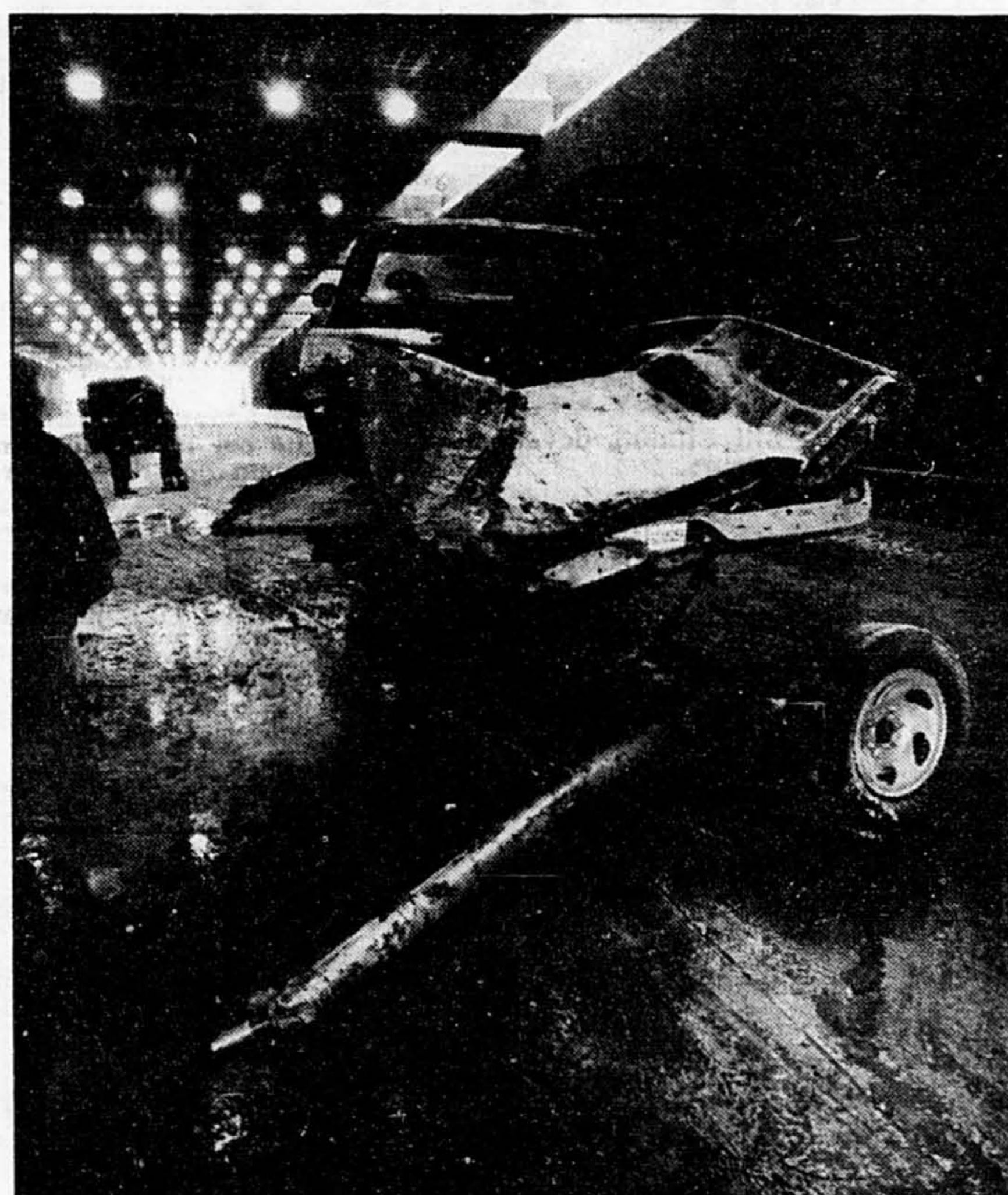


PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Des véhicules ont subi des dommages importants.

BOSS  
HUGO BOSS

LES AILES DE LA MODE

• MAIL CHAMPLAIN 672-4537 • CARREFOUR-LAVAL 682-4537 •



# Carol Daigle, le gros canon du Dark Circle, arrêté

ANDRÉ CÉDILOT

Recherché depuis plus d'un an par l'escouade Carcajou, un des « penseurs » du Dark Circle, Carol Daigle, a été arrêté à bord d'un bateau, lors d'une spectaculaire opération de sauvetage dans l'océan Atlantique, au large de l'Irlande.

Daigle, 48 ans, qui a fait ses classes au sein de la bande de motards Devils Disciples, rayé de la carte dans les années 70, a comparu, hier, en Cour du Québec, pour avoir ourdi l'assassinat du Hells Angels Normand « Biff » Hamel, en octobre 1995. Membre du Dark Circle, Daigle était le seul « gros canon » de cet escadron de la mort associé aux Rock Machine qui échappait toujours aux griffes de Carcajou.

Le groupe Dark Circle projetait rien de moins que l'élimination des Nomads, ce club d'élite des Hells Angels dirigé par Maurice « Mom » Boucher, instigateur de la guerre qui sévit depuis trois ans avec les Rock Machine.

C'est ainsi, d'après l'enquête policière, que Daigle et Louis-Jacques Deschênes, 55 ans, ainsi que deux hommes de main aujourd'hui du côté de la police, avaient hérité du contrat pour assassiner Hamel, bras droit de Boucher. L'attentat devait avoir lieu aux Galeries d'Anjou, mais l'intervention de Carcajou l'a fait avorter.

À la fin de janvier 1996, Deschênes a été condamné à sept ans de pénitencier pour ce complot, cependant qu'une quinzaine d'autres membres du Dark Circle ont été écroués pour d'autres motifs tout aussi graves, écopant de peines variant de 30 mois à sept ans d'emprisonnement.

Activement recherché, Carol Daigle a été repris il y a quelques jours après que des garde-côtes de la marine irlandaise eurent été appelés à la rescousse d'un bateau de 14 mètres qui avait été emporté par une tempête dans l'Atlantique Nord.

En vérifiant l'identité des rescapés, une fois sur la terre ferme, les policiers irlandais ont découvert que Daigle était en possession d'un faux passeport et faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international demandé à Interpol par les autorités policières du Canada. Expulsé d'Irlande, Carol Daigle a été remis aux enquêteurs de Carcajou samedi soir par deux policiers irlandais qui l'avaient escorté jusqu'à l'aéroport de Mirabel. Il est détenu jusqu'à sa prochaine comparution devant la Cour le 3 mars prochain.

Daigle, qui possède un somptueux domaine dans les Laurentides, trempe depuis des années dans le trafic de drogue en association avec Louis-Jacques Deschênes, Salvatore Brunetti, le clan des frères Dubois et le Gang de l'Ouest.

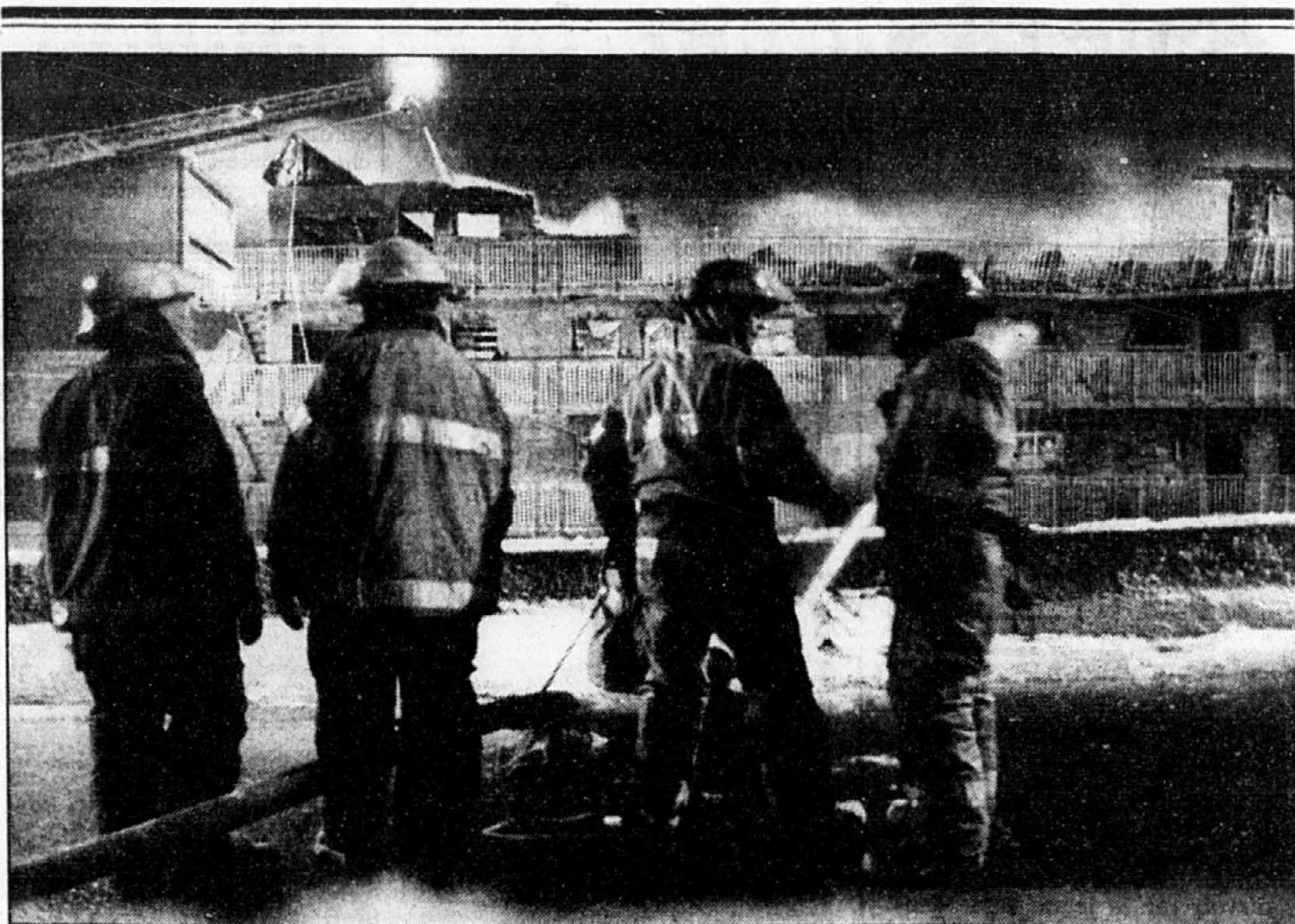


PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

## Un immeuble vacant flambe

Un immeuble de trois étages, vacant et jugé dangereux par le service de prévention des incendies de Montréal, a été incendié vers 16 h. Lorsque les pompiers sont arrivés au 3022, boulevard Crémazie Est, dans le quartier Saint-Michel, seule une épaisse fumée s'échappait des fenêtres. Comme une partie de l'édifice risquait de s'effondrer, les automobilistes n'ont pu rouler sur aucune des voies de service du boulevard Crémazie, entre la 2<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Saint-Michel. Plusieurs voisins ont même dû quitter leur demeure.

AIR CANADA, LA PLUS

# « GROSSE »

COMPAGNIE AÉRIENNE AU MONDE, VOUS OFFRE UN NOUVEAU SERVICE POUR LA PLUS

# « GROSSE »

VILLE AU MONDE :

# DALLAS

TEXAS. NOUS VOUS FAISONS ÉGALEMENT LA PLUS

# « GROSSE »

OFFRE AU MONDE: LE

# DOUBLE

DU MILLAGE AÉROPLAN.



Parfait! Admettons-le, nous ne sommes pas la plus grosse\* compagnie aérienne au monde, mais on y travaille de près... Après tout, Dallas n'est peut-être pas la plus grosse ville au monde non plus. Allez donc leur dire! Maintenant que nous sommes dans l'esprit texan, nous allons vous parler de long en large de notre grande primeur. À compter du 3 mars 1997, Air Canada inaugurera deux vols sans escale chaque jour de Toronto pour Dallas/Fort Worth. Nous vous offrons du même coup le double du millage Aéroplan<sup>MD</sup> pour tout voyage effectué entre le 3 mars et le 3 mai 1997. Ce n'est pas encore assez gros pour vous! Jetez donc un œil sur notre généreuse classe Affaires offerte à bord de nos fameux A319, le tout dernier cri en matière d'appareil. Et pour couronner le tout, nous servons maintenant à bord de tous nos avions le très savoureux café Second Cup. Oui, mesdames et messieurs. Le meilleur café sur terre est maintenant offert à 35 000 pieds d'altitude, et seulement à bord d'Air Canada. De plus, nous ne pouvons passer sous silence nos très pratiques correspondances en Ontario et au Québec. Vous n'avez donc plus d'excuses pour ne pas venir prendre le café en notre compagnie. Pour plus de renseignements, téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 393-3333.

Visitez notre site Internet à l'adresse suivante: <http://www.aircanada.ca>

AIR CANADA



<sup>MD</sup>Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

UNE AUTRE GROSSE NOUVELLE! Obtenez le double du millage Aéroplan<sup>MD</sup> sur tous nos vols pour les États-Unis jusqu'au 14 mars 1997.

ROLEX

Oyster Perpetual  
Lady-Datejust  
cadran serti de brillants

KAUFMANN  
de SUISSE  
BIJOUX ET MONTRES  
DEPUIS 1954

2195 rue Crescent, au sud de la rue  
Sherbrooke, (514) 848-0595

La Presse

Rubrique 220

## ANIMAUX DOMESTIQUES

3 lignes d'annonce  
4 jours consécutifs  
pour seulement **24,99 \$** + taxes  
(8,33 \$ par ligne supplémentaire). Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 4 jours de publication.

Les petites annonces 285-7111  
Appels interurbains sans frais : 1 800 361-5013

lait PRÉSENTE

Le Tour de l'île 1997

## Bénévoles aimant prendre l'air demandés!

Vous aimez prendre l'air ?  
Vous avez du souffle ?  
Devenez l'un des 4 500 bénévoles du Tour de l'île.  
Ça rend le cœur léger et vous courez la chance de gagner :

- 1 Power Book offert par **microserv**
- 10 certificats-cadeaux (150 \$) de **CANADIAN TIRE**
- 2 cartes « Canrailpass » offertes par **VIA**
- 2 abonnements d'un an au **Y**

Renseignements : (514) 521-3256

EN COLLABORATION AVEC

**CITE** **La Presse**

COMMANDETAIRE OFFICIEL  
RÉSEAU OFFICIEL D'INSCRIPTION



# Saint-Laurent, le champion du déneigement



Monique Thibault paye des taxes à Montréal, mais consolation : Saint-Laurent déneige sa rue !

PHOTOS PIERRE McCANN, La Presse

MARTIN PELCHAT

Monique Thibault est montréalaise, mais contrairement à beaucoup d'habitants de sa ville, elle n'a pas passé l'hiver à pester contre le déneigement. Tout simplement parce que les chasse-neige de Saint-Laurent, ville réputée championne du déneigement sur l'île de Montréal, sont souvent les premières à passer devant sa maison.

Par un caprice du découpage du territoire, son bout de la rue Cousineau, entre Périnault et Vimy, est partagé entre Cartierville, un quartier du nord de Montréal, et Saint-Laurent. « S'il n'y a pas d'autos stationnées, les véhicules de Saint-Laurent se rendent jusqu'à Périnault, à Montréal », dit-elle.

Ses voisins immédiats, les Handfield, sont carrément sur la ligne. Comme ils ont 20 pieds de plus de terrain à Montréal, ils sont montréalais. Ils n'en ont pas moins deux comptes de taxes : un pour le terrain, payé à Saint-Laurent (taux de 1,33 \$ du 100 \$ d'évaluation), et un pour la maison, dû à Montréal (taux de... 1,99 \$). Un bout de rue, deux mondes !

« Les deux dernières tempêtes, Montréal est venu avant Saint-Laurent, dit Thérèse Handfield. Mais les trois quarts du temps, c'est Saint-Laurent qui vient. »

Les Montréalais de la rue Cousineau ne se plaignent évidemment pas de ces transgressions frontalières, car Saint-Laurent se targue d'être le champion du déneigement sur le territoire de la CUM. C'est pour eux une petite consolation quand ils comparent les taux de taxation des deux villes.

« Une tempête de sept ou huit

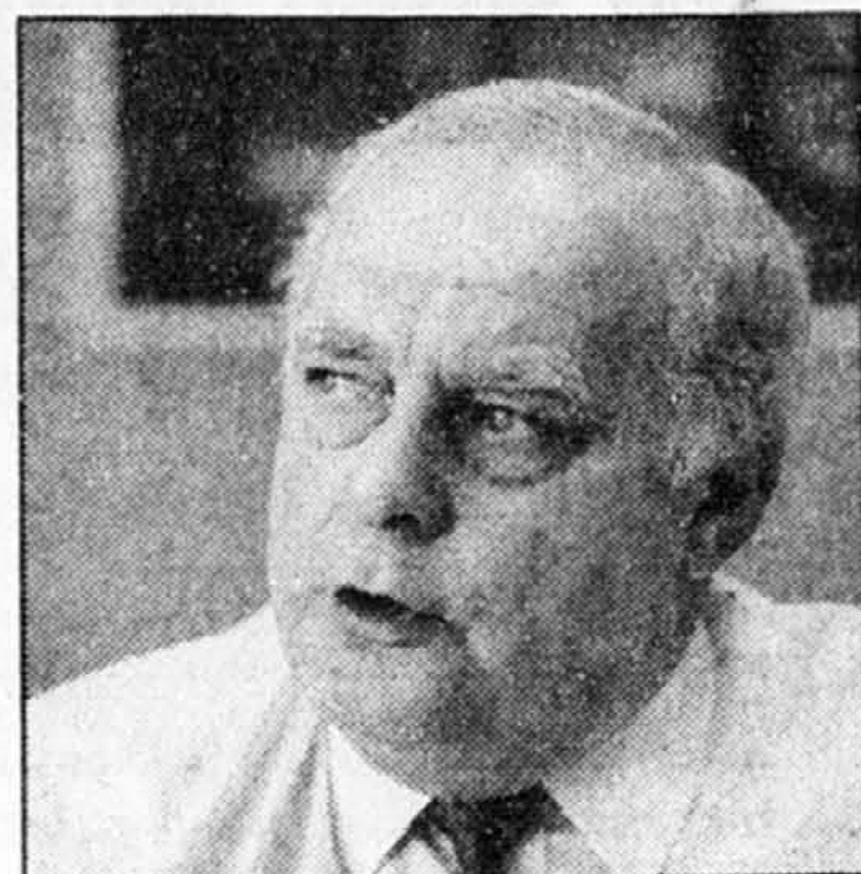
pouces, ça va nous prendre entre 24 et 30 heures pour la ramasser », dit fièrement le directeur des travaux publics de Saint-Laurent, Jacques Brassard. « À Montréal, ça va leur prendre quatre, cinq, sept jours parfois. Et, comme à Montréal, Saint-Laurent ne souffle pas la neige dans les parterres. »

Hier, Saint-Laurent avait commencé à distribuer les petites affiches annonçant le chargement prochain des 10 cm de neige tombés dans la nuit de dimanche à lundi. À Montréal, on attendra plutôt à mercredi avant de... voir, car on prévoit encore une petite chute de neige ce jour-là.

« S'il n'y avait pas de glace en dessous, probablement que j'attendrais l'autre, explique Jacques Brassard. Mais étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de neige, ça nous donne une chance de casser la glace. »

Comme l'enlèvement des ordures, le déneigement est une priorité à Saint-Laurent, dit M. Brassard. « Ça fait 27 ans que je suis en charge du déneigement, et je n'ai jamais entendu dire : on va couper là-dessus. S'il faut dépasser le budget annuel, qui est de cinq ou six millions (il est de 48 millions à Montréal), on le fait, quitte à puiser dans les surplus. Et pas question d'épargner en ne ramassant pas les week-ends ou la nuit. »

« Même si c'est payé en heures supplémentaires, ça coûte moins cher de ramasser les samedis et dimanches, parce que les camions circulent plus rapidement et que les gens sont là pour déplacer leurs autos. Les boulevards Côte-Vertu et Marcel-Laurin, on souffle ça en sept heures à deux souffleuses la



Jacques Brassard

nuit. Le jour ou le soir, ça prend 39 heures à cause de la circulation. »

Évidemment, avec ses 75 000 habitants, Saint-Laurent n'a pas le même territoire à desservir que Montréal, plaide le porte-parole des Travaux publics de cette municipalité, Pierre Bonin. « Et les opérations de chargement de la neige n'ont pas le même impact sur le stationnement. Là-bas, il y a plus d'entrées charretières et moins de véhicules à remorquer. Ici à Montréal, il y a 160 000 véhicules stationnés en permanence. On doit remorquer 22 000 véhicules par an. »

« Et il y a peut-être un budget qui fait en sorte qu'ils peuvent agir rapidement », ajoute M. Bonin. Mais pour Jacques Brassard, c'est surtout une question de choix. « Les autres municipalités nous disent : vous êtes chanceux d'avoir les moyens. Mais c'est surtout parce qu'ici, le conseil a le désir que ça soit comme ça. »

**400** minutes  
**40** \$ par mois

**IL N'Y A  
PLUS RIEN  
POUR VOUS  
EMPÊCHER DE  
PARLER.**



## PRIX DE LANCEMENT

Adieu calcul mental et conversations à la va-vite ! Avec Fido, vous pouvez parler sans compter. À preuve, son prix de lancement garanti pour deux ans si vous vous en prévaluez dès maintenant : 400 minutes par mois, quelle que soit l'heure, pour seulement 40 \$. Et au-delà de ce généreux laps de temps, la minute est calculée au tarif exceptionnel de 20¢.

Côté interurbain, Fido présente une offre qui a autant de chien : 15¢ la minute au Québec, 20¢ ailleurs au Canada et aux États-Unis, et cela en tout temps. Comme il est plus abordable à l'utilisation que le cellulaire, le Service Fido<sup>MC</sup> rend accessible à tous l'univers des communications mobiles.

*Veillez prendre note que les prix de l'appareil Fido<sup>MC</sup>, de la carte à puce, du permis SCP, des Services personnalisés et des appels interurbains ne sont pas compris dans ce programme tarifaire.*

## FACTURATION À LA SECONDE

Avec Fido, la facturation est honnête. Tout temps d'antenne est calculé à la seconde et non arrondi à la minute. Pas un mot de plus, pas un cent de plus.

## FIDO A UNE PUCE

Fido est le seul à posséder une puce qui identifie instantanément son maître. Aussi personnalisé qu'une carte bancaire, ce microprocesseur intégré vous protège contre la fraude et le piratage.



## LE MENU DE FIDO

Comme la souris de votre ordinateur, Fido vous donne accès à un menu de services novateurs et simples d'utilisation. En voici un aperçu.

### Le Service Fido

- Appel en attente
- Renvoi d'appels
- Service conférence (selon l'appareil choisi)

### Les Services personnalisés Fido

- Afficheur
- Messagerie vocale personnelle
- Messagerie fax
- Messagerie texte

## FIDO SANS FRONTIÈRES

De la région du Grand Montréal, vous pouvez faire et recevoir tous vos appels locaux, interurbains et outre-mer.

## OÙ NICHE FIDO?



- **Magasin Fido:**  
1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Comptoir Fido du Carrefour Angrignon
- Comptoir Fido du Centre Rockland
- Comptoir Fido du Carrefour Laval
- Comptoirs Fido des Ailes de la mode
- Comptoirs Fido des succursales Bureau en gros de la région du Grand Montréal

**BUREAU  
EN GROS**  
Affilié de Fido - Pas de franchise

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Appelez-le par son nom.  
**925-FIDO**  
[www.fido.ca](http://www.fido.ca)

**fido**<sup>MC</sup>

**C'EST VOUS  
LE MAÎTRE.**



## Montréal métro

# Telle quelle, la réforme Marois pourrait dépouiller la CEPGM de 85 % de ses élèves

MICHÈLE OUMET

Si la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, va de l'avant avec son projet de commissions scolaires linguistiques, sans avoir obtenu d'amendement à la Constitution, la CECM perdra au moins 20 % de ses élèves et la CEPGM, près de 85 %.

L'article 93 de la Constitution protège uniquement les droits des catholiques et des protestants qui vivent sur le territoire de la ville de Montréal. Or, la CECM recouvre six municipalités : Hampstead, Westmount, Côte-Saint-Luc, Montréal-Nord, Montréal-Ouest et Montréal.

Environ 10 % des élèves de la CECM vivent à l'extérieur de la ville de Montréal. Lorsque les nouvelles commissions scolaires linguistiques seront créées — dès juillet 1998, a précisé la ministre —, ils

ne pourront plus fréquenter une école qui appartient à la CECM.

Trois écoles secondaires seront touchées, soit l'École internationale, à Westmount, Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa, à Montréal-Nord. En juillet 1998, elles appartiendront à la nouvelle commission scolaire francophone. La CECM n'a pas d'école secondaire à Hampstead, Montréal-Ouest ni Côte-Saint-Luc.

À la CEPGM, le tableau est plus sombre : à peine la moitié des 32 000 élèves fréquentent des éco-

les situées à l'intérieur des limites de la ville de Montréal.

Le jugement de la Cour suprême de juin 1993 a tracé les balises juridiques des futures commissions scolaires linguistiques. Seuls les catholiques pourront fréquenter les écoles de la CECM, ont écrit les juges, et seuls les protestants pourront s'inscrire à la CEPGM. Pour la CECM, ce n'est pas dramatique : 80 % de ses élèves sont catholiques, mais pour la CEPGM, c'est la catastrophe : seulement 40 % de ses élèves sont protestants.

Au total, la CEPGM sera réduite à sa portion congrue : il ne lui restera plus que 5000 élèves. Quant à la CECM, elle perdra au moins 20 % de sa clientèle.

« Elle en perdra probablement plus puisque seuls les catholiques désireux de s'inscrire dans une commission scolaire catholique resteront avec la CECM, a précisé

Jean-Pierre Proulx, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal. Tous les autres, catholiques ou non, se dirigeront vers la nouvelle commission scolaire linguistique. »

Le ministère de l'Éducation pourrait aller plus loin. La CECM et la CEPGM n'ont aucune protection juridique, ont décidé les juges. Les catholiques et les protestants ont le droit de gérer leurs écoles à l'intérieur d'une structure administrative indépendante et c'est cette structure qui est protégée.

Le ministère pourrait donc rayer de la carte la CECM et la CEPGM et créer deux nouvelles commissions scolaires confessionnelles, une protestante et une catholique, avec un nouveau nom et un territoire réduit à celui de la ville de Montréal.

« C'est un scénario envisageable, a dit Christiane Miville-Deschênes,

l'attachée de presse de Pauline Marois. Mais, pour l'instant, nous attendons les recommandations du Conseil scolaire de l'île de Montréal. »

Le Conseil regroupe les huit commissions scolaires de l'île et il a le mandat de présenter, d'ici la fin mars, des hypothèses de réaménagement des structures.

« La CEPGM a vite compris l'enjeu, a expliqué Jean-Pierre Proulx. Dès le lendemain du jugement de la Cour suprême, ses dirigeants se sont empressés de déclarer qu'ils étaient prêts à renoncer à leur statut confessionnel et à devenir la base de la future commission scolaire linguistique. Ils ne font pas la bataille de Michel Pallascio (le président de la CECM). »

## Les TCA inquiets pour l'usine GM de Boisbriand

Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), qui représente les employés de l'usine General Motors, de Boisbriand, craint pour l'avenir de l'entreprise.

Le président de la section locale, Richard Fournier, a demandé hier au constructeur automobile d'investir 300 millions de dollars dans ses opérations au Québec, notamment dans la fabrication de nouveaux modèles.

M. Fournier rappelle que la deuxième équipe de production de l'usine, composée d'environ 1500 employés, est sans travail depuis octobre 1995. Selon les chiffres rendus publics par le syndicat, cette deuxième équipe n'aurait travaillé que pendant 27 mois au cours des dix dernières années, malgré les efforts concertés des gouvernements pour créer et maintenir les emplois à l'usine de Boisbriand. Ces mises à pied sont d'ailleurs survenues en dépit d'un engagement financier se traduisant en prêts sans intérêt totalisant 220 millions de la part des gouvernements fédéral et québécois.

« C'est donc dire que ces 220 millions n'auront servi qu'à générer des licenciements, des pertes d'emploi », affirme le syndicat des TCA.

M. Fournier ajoute : « Le bilan n'est guère reluisant. Depuis l'obtention de ces millions, l'usine de Boisbriand sera passée de 3500 à 1550 employés actifs, à l'exception de la période allant de février 1993 à septembre 1995, seul moment où l'usine aura produit avec ses deux équipes de production. »

M. Fournier poursuit : « Imaginez tous ces millions consentis généreusement à GM à la disposition de PME de la région. Il aurait été difficile de faire pire que ce que GM a pu faire en matière de régénération de l'économie et de création d'emplois. »

Le syndicat signale que GM, entre-temps, investit ailleurs, notamment en Asie et en Amérique du Sud, « et c'est là qu'elle établit ses réels projets d'avenir ».

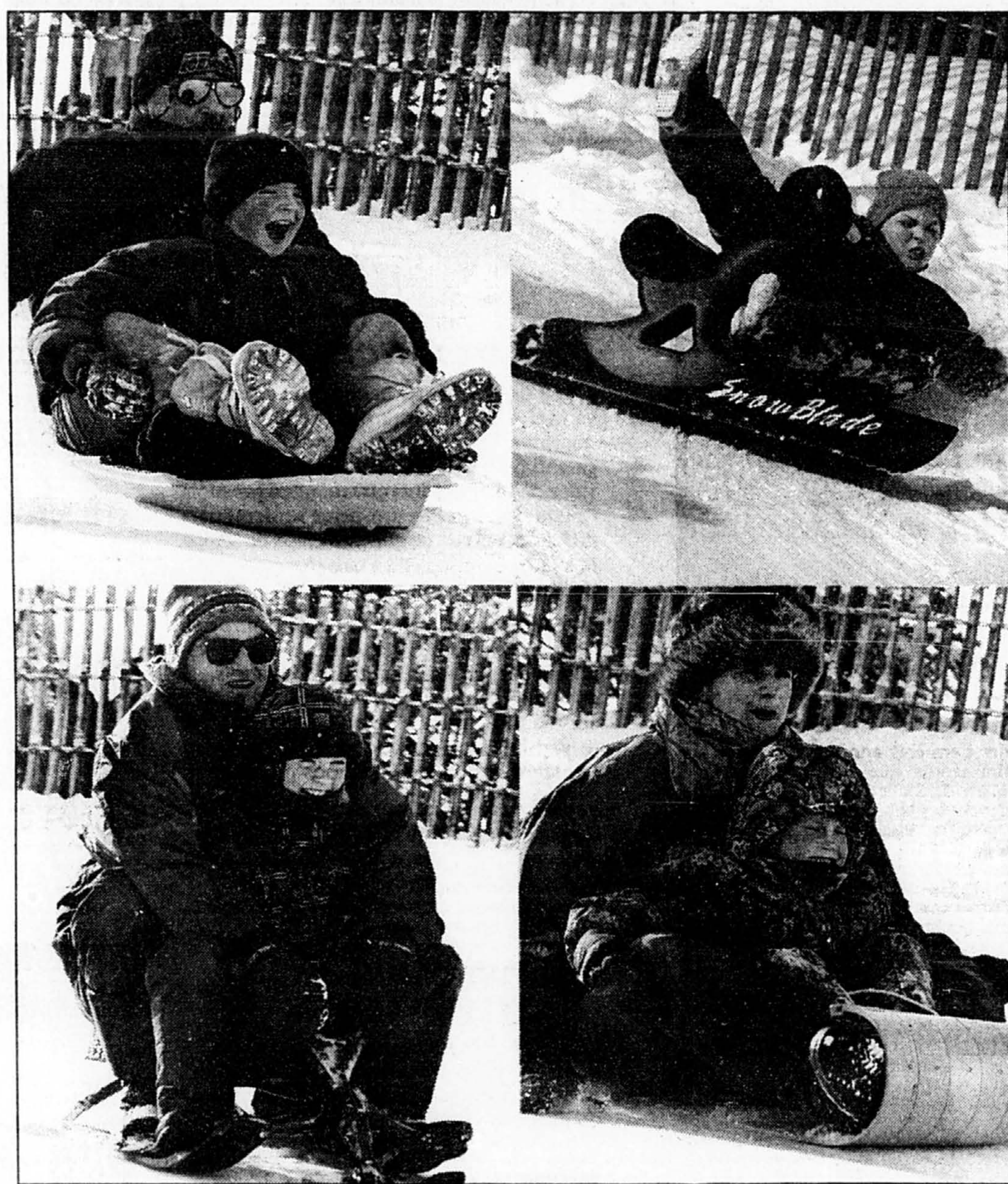


PHOTO ROBERT MAILLOUX. La Presse

## Toujours plus bas !

Parents et enfants batifolaient joyeusement dans la neige fraîche du Centre de la nature de Laval hier, mettant à profit les cinq jours de répit et de congé familial de la traditionnelle semaine de relâche scolaire de février, dont bénéficieront jusqu'à lundi les écoliers de la couronne nord de Montréal.

## Parcomètres intelligents : pas question d'acheter suédois

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Le président-directeur général de Stationnement de Montréal, André David, a nié les allégations voulant que son organisme fasse l'acquisition de parcomètres intelligents d'une société suédoise, la AB Cale Industri, comme le prétendait récemment le conseiller municipal Jeremy Searle.

« C'est tout à fait faux. Il est vrai que nous avons contacté la société suédoise, comme nous l'avons fait avec d'autres sociétés à travers le monde qui ont créé ce type de produit, mais je dois vous dire que nous allons produire nous-mêmes, via notre filiale Innodex, ces parcomètres intelligents qui vont nous donner une avance technologique certaine », a soutenu M. David.

Selon lui, le modèle québécois sera beaucoup plus performant que le modèle suédois, qui exige la manipulation de deux ou trois personnes.

« Ces parcomètres conçus pour accepter la carte à puces et les cartes de crédit commenceront à être installés à Montréal au cours de l'été », a-t-il indiqué.

Si l'on se fie à l'exemple suédois, les parcomètres intelligents sont reliés par câble à une centrale informatique. Toutes les pannes sont automatiquement signalées à la centrale qui peut dépêcher une équipe d'entretien, ce qui a pour effet de minimiser les pertes de revenus. La société Cale croit aussi possible de mettre au point un système de communications sans fil entre la centrale et les parcomètres.

Par ailleurs, M. David a expliqué que les 1620 nouveaux parcomètres prévus dans les rues résidentielles ne seront installés qu'à proximité des artères commerciales. Il a donné l'exemple du secteur commercial de la rue Rachel.

à l'autre, les tendent à ce ne de Honda s fiable, tout- d'entretien, imable. Ce a ndent cepen- est qu'ils en us d'orgueil, se qui fait que voiture pte- ue soit si sit- te élégante et i habillage jacheux? Son ois doux et encore son aux perfor- De toute évi- n, son moyen « la proprie- r Honda en t en conduire s le début du sation de la s en priorité ptes le com- plus infimes de la Civic ent conçus et sposés pour t le destin- à Civic relève à connue et chaque être in d'espèce ace qui lui fopre. Ces t que nos construit un ui réalise le ducteur. La et le coupé si un déga-

ment pour les épaules et la tête qui assure une complète lib- erté. De plus, grâce à son long empaquetement, la Civic réserve beaucoup de place aux jambes à l'arrière comme à

ment durables et très confortables. En outre, des matéri- aux d'insonorisation et de renforcement concourent à son roulement remarquablement silencieux. Avec une suspen-

Que faut-il donc à une voiture pour qu'elle semble plus vive qu'une autre? Pour qu'elle négocie les courbes sere- et s'inscrive dans les bretelles d'autoroute avec autant d'ai-

méprendre à celle des voitures à moteur Honda qui ga- nent régulièrement en course Indy Car. Pour ajouter encore à la facilité et au plaisir de conduire,

moteur se t efficacement La boîte m cinq vitesses facile rapports et p conomiser Pour sa part automatique rapports est nement d quatrième ra multiplié et tisseur de ci rouillable cor réduite la o tion. Grâce à processeur e positif de dé l'inchmation, décide des r utiliser et mande coin feriez. Bref, toujours les v bon comme changeants tifs. Voilà un ple des solut ligentes qu propose d véhicules.

Tout est à de la main et dans le cou Les indicateu commandes racement i ou vous les La colonne d se règle à vo porte-gobelet facilement a tout comme l ument de r

**Eh oui! vous pouvez louer une 97 à ce prix-là. Arrêtez vos recherches.**



BERLINE CIVIC LX 1997

HONDA

CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION



### LOCATION EN TÊTE

BERLINE CIVIC LX 1997

**208\$\***

PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS  
VERSEMENT INITIAL DE 845 \$, PDSF DE 15 395 \$\*

Équipement : Deux coussins gonflables (SRS) • Radio AM/FM stéréo à syntonisation électronique avec 4 haut-parleurs • Banquette arrière à dossier rabattable 60/40 • Conduites de chauffage à l'arrière • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Boîte manuelle à 5 vitesses • Direction assistée • Freins assistés • Colonne de direction réglable • Télécommande du coffre • Moulures de protection latérales • Retroviseurs télécommandés • Pneus toutes saisons de 14 po • Enjoliveurs intégraux

### OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE.

\*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offre portant sur la berline Civic LX (modèle EJ63V) 1997 neuve. Versement mensuel de 208 \$ pendant 48 mois pour un total de 9 984 \$. Sujet à l'acceptation du crédit. Un versement initial de 845 \$ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 10 ¢ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9 POUR SAVOIR OÙ SE TROUVE LE CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS OU POUR OBTENIR UN CATALOGUE.

l'année, sans n'est laissé au hasard à l'intérieur. La car- rosserie rigide de la Civic contribue à la rendre plus sôre- plus maniable et plus agréable que jamais. Les trons et la moquette de haute qualité qui la garnissent sont extrême-

sion indépendante à deux leviers triangulés aux quatre roues et un dispositif de détection de l'inclinaison. Honda out au service de la Civic les performances issues des tech- nologies les plus innovatrices.

sance qu'elle aplanit les chemins ravinés? La réponse : une suspension qui tire parti des plus récents progrès en la matière. La Civic possède, à l'avant et à l'arrière, une sus- pension à deux leviers triangulés ressemblant à s'y

la Civic est équipée d'une direction à crémaillère et d'amor- tisseurs Honda à détente progressive (HPV) qui s'adaptent intelligemment aux conditions routières. Il faut une excellente boîte de vitesses pour que la puissance du



## Montréal métro

## Grandes surfaces : le RCM réclame un débat public

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Face à la décision de l'administration Bourque-Eloyan d'appuyer la Société de développement de Montréal (SDM) dans la construction d'un mégacentre commercial de 300 000 pieds carrés (la superficie de trois Club Price) sur les terrains de Blue Bonnets, le chef de l'opposition, Thérèse Daviau, affirme qu'il est urgent de lancer le débat public sur l'implantation des grandes surfaces et d'y impliquer la CUM et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM).

« Je ne comprends pas l'empressement du comité exécutif de donner son aval à la SDM sans savoir s'il y aura des impacts importants dans ce secteur affectant d'autres villes de banlieue comme Côte-Saint-Luc, Saint-Laurent et Hamp-

stead. Moi, je crois qu'il faut les impliquer dans une étude d'impact ainsi que le CRDIM », déclare-t-elle.

Ce qui fâche Mme Daviau, c'est que l'administration Bourque-Eloyan n'a même pas défini sa po-

litique en matière de grandes surfaces. « La Ville n'a même pas déterminé ce qu'est une grande surface. Est-ce 50 000 ou 100 000 pieds carrés ? L'administration y va à la pièce dans le désordre. Elle procède comme s'il y avait une vente de feu en ne faisant même pas payer par le futur Wal-Mart les infrastructures de base qui vont coûter de deux à trois millions. »

L'opposition s'inquiète aussi des effets de l'implantation des mégacentres commerciaux sur la viabilité des petits commerces. « Déjà plusieurs petits commerçants m'ont téléphoné pour exprimer leur inquiétude, de dire le conseiller Marvin Rotrand. Moi, je crois que l'implantation du Wal-Mart géant va nuire aux commerces installés sur Queen Mary, Van Horne et mettre

en danger la survie de la Plaza Côte-des-Neiges. »

Le conseiller Rotrand soutient qu'il est tout à fait irresponsable de la part de la Ville de laisser les promoteurs du projet effectuer les études d'impact, notamment l'étude sur la circulation. On sait que le projet prévoit l'aménagement de 1580 places de stationnement, ce qui aura des effets importants sur le flux de circulation des voies de service de l'autoroute Décarie et dans la rue Jean-Talon.

Pour sa part, le directeur de la Société de développement de Montréal (SDM), Pierre-Luc Dumas, a expliqué que la Ville perdait 800 000 \$ par an faute d'utilisation des terrains vagues. « Avec l'érection d'un mégacentre, la Ville va obtenir de nouvelles recettes fisca-

les d'au moins un million de dollars par an », en ajoutant qu'il faudra au moins un an avant que le projet n'obtienne les autorisations des différents services municipaux.

D'après une note du Service des finances et du contrôle, la transaction va se solder par une perte de 4,6 millions puisque la valeur aux livres des emplacements d'une superficie de un million de pieds carrés en façade du boulevard Décarie s'élève à 11,7 millions. First Professional Development Ltd n'offre que 7,1 millions.

Le Service des finances a également indiqué que le programme triennal d'immobilisations (PTI) n'a prévu aucun crédit pour le financement des infrastructures dont le coût est évalué entre deux et trois millions.

## Le prolongement du métro à Laval demeure une priorité

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Selon le ministre David Cliche, le prolongement du métro à Laval demeure une priorité malgré le programme du gouvernement pour contrer l'étalement urbain.

Présent au même endroit que son collègue David Cliche, hier à Laval, le ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard, ne s'est pas avancé autant que son collègue sur ce prolongement promis depuis des années. « Le métro à Laval n'était pas dans mes promesses électorales, mais au nombre des priorités de développement. Maintenant l'Agence métropolitaine de transport a été créée et c'est elle qui va décider à la suite d'études. Nous n'avons pas créé l'Agence pour rien », a expliqué le ministre Ménard qui est aussi député de Laval-des-Rapides où la première bouche de métro dans l'île Jésus doit être construite.

« Il est faux de prétendre, soutient-il, que je travaille au détriment de Laval pour aider Montréal. Le métro à Laval pourrait aider aussi bien les populations de Montréal et de Laval. Les orientations du programme ne sont pas faites pour pénaliser les gens. Je suis très à l'aise dans ma position. »

De son côté, le député de Vimont et également ministre régional, David Cliche, est d'avis que le programme lancé par le ministre Ménard est pour les Lavallois une excellente orientation.

« Moi, je n'ai aucun problème avec cette politique et je la partage. Pour les Lavallois, c'est une bonne nouvelle pour le présent et le futur. Quant au métro, il demeure pour l'Agence une première priorité lorsque viendra le temps d'investir dans des équipements lourds », a précisé le ministre Cliche.

Pour le maire Gilles Vaillancourt, le projet du prolongement du métro à Laval est incontournable. « Laval n'est pas une ville de banlieue, il y a dans son territoire 115 000 jobs. Les Lavallois paient 5,3 % de l'ensemble des impôts du Québec. Freiner le développement de Laval, c'est nuire à l'évolution de Montréal », a déclaré le maire de Laval dans une entrevue téléphonique.

Il soutient aussi que le gouvernement ne doit pas baisser les bras et se laisser décourager par les difficultés de Montréal.

## Poignardé pour un ballon de basket

MARC THIBODEAU

Un adolescent de 15 ans a été poignardé hier, vers 15 h 45, à la sortie de l'école secondaire Outremont, au 550, boulevard Dollard, à Outremont.

Le sergent Marianne Rivest, du poste 32 du service de police de la CUM, a expliqué que le jeune homme avait eu le poumon gauche perforé lors d'une altercation survenue peu après la fin des cours avec un autre élève de l'école, âgé de 16 ans.

« Il n'y avait pas de témoins, a précisé la policière. La victime s'est rendue par ses propres moyens à la réception de l'école pour demander de l'aide. » L'adolescent, frappé dans le dos, a été transporté d'urgence à l'hôpital Sainte-Justine, où l'on ne craignait pas pour sa vie en début de soirée.

La police, après l'avoir interrogé sur la nature de l'incident, s'efforçait de retracer en début de soirée son agresseur présumé, qui pourrait être accusé d'agression armée.

La cause de cette querelle n'était rien de plus, semble-t-il, qu'un ballon de basketball. « Ils s'étaient disputés il y a une semaine pour avoir le ballon », a dit la policière.



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

D'anciens camionneurs de Métro-Richelieu ont accompagné les cinq employés du service de l'imprimerie, également affiliés à la CSN, qui rentraient hier au travail après une longue bataille judiciaire.

## Retour au travail dans un entrepôt vide

MARC THIBODEAU

Cinq employés d'imprimerie de Métro-Richelieu affiliés à la CSN ont repris leur travail hier, à l'issue d'une interminable bataille judiciaire, rue Notre-Dame Est... dans des locaux dépourvus d'équipement.

« Tout ce qui reste, c'est un grand entrepôt vide. En attendant que le nouvel équipement arrive — et que les activités d'imprimerie reprennent — on se retrouve à faire du ménage et de la peinture », a expliqué à La Presse l'un des employés réintégrés, Michel Vézina.

Un nouveau rôle qui ne faisait guère sourcilier M. Vézina et ses collègues, qui ont dû faire preuve d'une grande flexibilité au cours

des dernières années pour rester à flot tandis que leur cause contre Métro-Richelieu faisait son chemin devant les tribunaux.

Gaëtan Paquette, qui a tour à tour géré un dépanneur et conduit des poids lourds après que l'entreprise eut décidé en août 1992 de fermer son service d'imprimerie, en sait quelque chose.

« Comme chauffeur, je devais partir pour de longues périodes aux États-Unis, loin de ma famille. Mais je n'avais pas vraiment les moyens de faire la fine bouche », a-t-il déclaré.

Idem pour Normand Desrosiers, qui a lancé sa propre entreprise dans le secteur de l'imprimerie pour joindre les deux bouts. « La surcharge de travail qui en a découlé a fini par avoir raison de mon couple », a affirmé M. Desrosiers.

Le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, a mis un terme à leurs déboires il y a quelques semaines en ordonnant à Métro-Richelieu de rappeler la douzaine d'employés mis à pied lors de la fermeture du service d'imprimerie, une opération qui devrait être complétée d'ici au 3 mars.

« Il y a bien eu des moments de doute, mais nous étions convaincus que nous finirions par gagner si la justice primait », a indiqué M. Vézina. Ce dernier, à l'instar des autres employés d'imprimerie interrogés hier par La Presse, ne s'étonnerait pas que l'entreprise tente de porter la décision de la Cour supérieure en appel, même s'il juge cette initiative peu probable. « Chat échaudé craint l'eau froide », a-t-il commenté.

Le vice-président exécutif opéra-

tions grossiste chez Métro-Richelieu, Gérald Tremblay, s'est contenté d'indiquer à ce titre, lors d'un entretien téléphonique, que la décision de la Cour supérieure était toujours sous étude. Cette même Cour doit se prononcer sous peu sur une demande d'injonction présentée par la CSN afin de contraindre Métro-Richelieu à se conformer à un jugement lui ordonnant de reprendre des chauffeurs licenciés en 1993. Une autre affaire, impliquant cette fois les employés d'un centre de distribution de Rivière-des-Prairies, est également pendante devant les tribunaux.

En attendant que leur cause soit entendue, les employés concernés se sont réunis hier matin rue Notre-Dame afin de souligner, par une haie d'honneur, le retour triomphal de leurs collègues de l'imprimerie.

## Têtes d'affiche

■ Que ferions-nous sans le concours de bénévoles admirables comme Hortense Dubé, 90 ans, un exemple de dévouement parmi des milliers d'autres au sein des multiples organismes qui veillent au mieux-être des plus démunis ? Hortense Dubé, née à Sainte-Perpétue en 1907, fut institutrice en 1920, et travailla ensuite comme commis puis gérante de magasin à Montréal. Dévouée, fidèle à son poste même les lendemains de tempête, elle se tient pas à l'avant-scène, et préfère oeuvrer dans l'ombre à vérifier inventaires et comptes. Le plus beau, c'est qu'Hortense Dubé « prend plaisir à son travail bénévole » ainsi qu'en témoignent ceux qui oeuvrent avec elle et qui ont célébré les 90 ans de cette « doyenne » du service bénévole au début du mois.



Claudette Bélisle

■ L'administration du YMCA Guy-Favreau a choisi de remettre son prix d'excellence 1996 à Claudette Bélisle, en témoignage de sa contribution exceptionnelle au rayonnement de l'établissement du centre-ville dans la communauté montréalaise. Mme Bélisle oeuvre comme bénévole dans plusieurs organismes, notamment au YMCA depuis une dizaine d'années.

■ Il ne reste que quelques jours (jusqu'au 28 février) pour soumettre des candidatures pour le titre de « Femme de mérite », dans l'une des dix catégories visant à honorer les Montréalaises pour leurs réalisations personnelles, leur engagement social et leur contribution à l'avancement de la femme. Les lauréates seront connues lors du gala Femmes de mérite de la YWCA de Montréal, qui aura lieu le mercredi 21 mai, sous le haut patronage de Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec. Renseignements : Femmes de mérite, YMCA de Montréal, 1355, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3G 1T3. Tél. 866-9941, poste 213.

■ Dans le cadre de son « Tournoi des dieux », l'Association générale des étudiants du collège Ahuntsic propose au public de participer à une activité-bénéfice dite « Les derniers de César » et consistant à recueillir le plus de pièces de un cent pour établir un record Guinness. La compétition se fait par équipe, du 17 au 28 février. Ceux qui veulent ajouter des sous à la collecte d'une équipe pourront se présenter lors du sprint final du jeudi 27 février. On peut aussi téléphoner pour donner des sous, tous les sous ainsi recueillis devant être remis au Service d'hébergement Saint-Denis, qui accueille et aide garçons et filles sans-abri. Renseignements : 382-2931.

■ Aura Bizzarri, coordonnatri-

ce, depuis 13 ans du Collectif des femmes immigrantes du Québec, sera la conférencière invitée des Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes, afin de leur exposer sa riche expérience sous le titre de « Connaître les immigrantes pour mieux intervenir ». Le tout aura lieu le mercredi 26 février, de 10 h à 12 h, au 7400, boulevard Saint-Laurent, bureau 504. Entrée libre. Renseignements : 948-6182.



Claude Garcia

■ Les lauréats du concours OSM 1996 ont profité de leur participation au concert qu'ils donnaient avec l'Orchestre symphonique de Montréal, pour remercier Claude Garcia, président des opérations canadiennes de la compagnie d'assurance Standard Life, commanditaire des bourses qu'ont obtenues : Denys Derome, corniste, 1<sup>er</sup> prix vents ; Alexandre Da Costa, violoniste, 1<sup>er</sup> prix ex-aequo cordes classe B ; Jonathan Crow, violoniste, 1<sup>er</sup> prix cordes classe A ; et Stéphan Arman, violoniste, 1<sup>er</sup> prix ax-aequo.

■ Quatre jeunes ayant présenté un dossier scolaire de qualité et/ou ayant une situation financière familiale précaire, viennent de remporter des bourses d'études couvrant les frais de scolarité (3 ans)

pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en électronique à l'Institut Teccart de Montréal. Les bourses sont commanditées par Vidéotron, Innovitech, et Kraft, une bourse d'excellence ayant aussi été remise à Louis Paquin, de Saint-Boniface. Les autres boursiers sont : Sébastien Coutu, de Laval ; Alexandre Desnoyers, de Laprairie ; et Giovanni Cundari, de Lachenaie.



Wonny Song

■ Philippe De Gaspé Beaubien et Kuno Fassel, respectivement président d'honneur et fondateur du Cercle des Cent associés, qui a distribué 63000 \$ en bourses à de jeunes instrumentistes au cours de ses dix années d'existence, ont remis cette année le prix aux gagnants ex-aequo, Jean-François Latour et Wonny Song (bourses de 5000 \$). Les deux jeunes pianistes, que l'on a applaudis lors du récent gala du Cercle, sont tous deux de l'Université de Montréal. Le deuxième prix (2000 \$) a été remis à François Zeitouni, du Conservatoire de musique de Montréal.

Adresser vos communications à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9

Deris LAVOIE



# Le clonage d'une brebis relance le débat sur le génie génétique aux États-Unis

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Le clonage d'une brebis adulte en Écosse a relancé le débat scientifique et éthique sur le génie génétique aux États-Unis, où les lois sont très libérales en la matière.

« Dans les années 1970, on a énormément discuté du clonage », se souvient le Dr John Callaghan, fondateur du Hastings Center, un centre d'éthique. « Mais la communauté scientifique américaine s'étant rapidement rendue compte que le clonage d'organismes supérieurs semblait impossible, le débat sur de pures spéculations s'était tari ».

Les recherches se sont toutefois poursuivies, les Américains ayant réussi à dupliquer des têtards au début des années 1980. Ces dernières années, ils ont par ailleurs créé des mini-souris, la moitié de la taille normale (1990), et plus récemment des plantes résistantes aux maladies ou aux insectes.

Les premières inquiétudes des scientifiques américains concernant les applications de la génétique sur l'homme sont apparues en 1981 avec la production de trois souris génétiquement identiques par le professeur américain Peter Hoppe, du Laboratoire Jackson de Bar Harbor, Maine, et le Suisse Karl Illmensee, de l'Université de Genève.

Mais le Pr Davor Solter, de l'Institut Wistar de Philadelphie, soulignait alors qu'on était très loin du clonage d'êtres humains, estimant que la duplication de mammifères n'aurait un intérêt réel que lorsqu'on saurait reproduire des cellules adultes. Ce qui vient

d'être réalisé avec la brebis Dolly.

Entre-temps, certaines applications de ces techniques ont été autorisées sur l'homme. Une commission de l'Institut national de la Santé (NIH) avait recommandé en 1988 à titre expérimental l'injection de cellules ayant fait l'objet de manipulations génétiques à des malades condamnés par la médecine.

Il s'agissait d'étudier le traitement de maladies héréditaires par le remplacement de gènes défectueux.

Et en 1990, l'utilisation thérapeutique des transplantations génétiques était officiellement approuvée.

Les recherches en génétique humaine se sont également accélérées, chaque semaine apportant son lot de découvertes sur un gène responsable de telle ou telle maladie héréditaire.

Une carte identifiant l'emplacement de 16 000 gènes de l'homme, soit le cinquième du génome humain, a déjà été publiée l'an dernier par le Whitehead/MIT Center pour la recherche sur les génomes à Cambridge, au Massachusetts.

Le clonage d'une brebis, une technique ne nécessitant pas d'infrastructure lourde, ouvre donc une nouvelle porte dans laquelle de nombreux laboratoires pourraient s'engouffrer, dans un pays où aucune législation n'interdit le clonage d'êtres humains.

« Nous nous sommes opposés au clonage humain quand il ne s'agissait que d'une théorie. Maintenant que c'est possible, nous demandons que cela soit rapidement interdit juridiquement », a souligné hier, dans un communiqué, Carl Feldbaum, président de

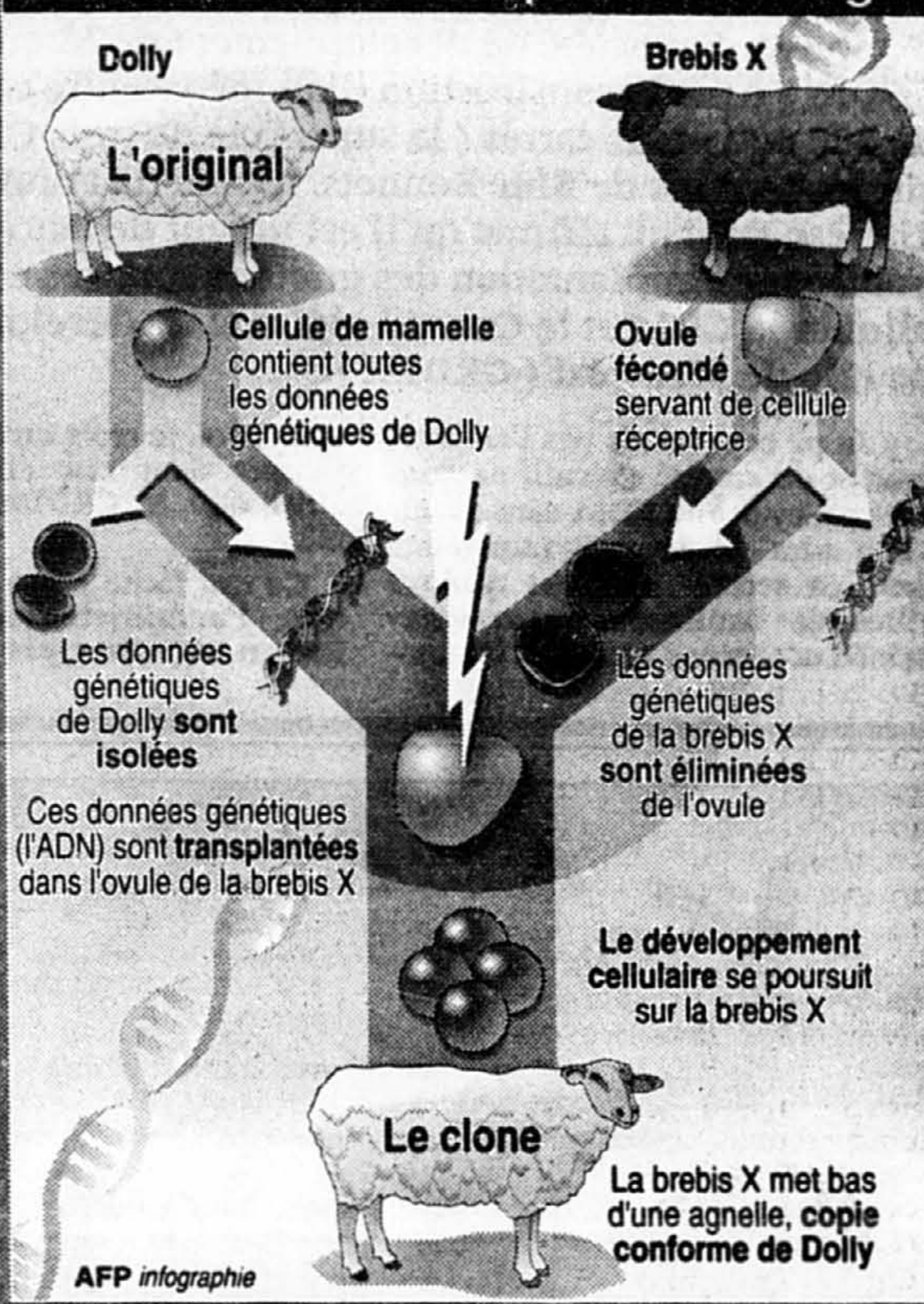


La brebis Dolly

L'Organisation de l'industrie de la biotechnologie (BIO). Cet organisme regroupe quelque 700 entreprises, institutions ou centres spécialisés dans la biotechnologie.

Si la société considère qu'il est légitime de « dupliquer certains animaux pour améliorer l'alimentation, les produits biopharmaceutiques, pour fournir des organes pour les transplantations et aider à la recherche », ajoute-t-il, « je ne vois aucune raison éthique justifiant son application aux êtres humains ».

## La nouvelle technique de clonage



## Le clonage des gènes depuis 1973

Agence France-Presse  
PARIS

Le clonage des gènes, qui a permis à des chercheurs écossais de produire une « copie conforme » d'une brebis à partir d'une cellule prélevée sur l'« original », est une technique dont les débuts remontent aux années soixante-dix.

Cette technique a été mise au point en 1973 par les Américains Stanley Cohen et Herbert Boyer, avant de prendre son essor au tournant des années 1980. Les « manipulations génétiques » ont d'abord été maîtrisées chez les bactéries, auxquelles on a réussi à introduire des gènes étrangers : ceux d'autres bactéries, mais aussi d'animaux et de plantes.

On commence par l'extraction et le découpage en petits fragments de l'ADN (support de l'hérédité), par traitement chimique, à partir de noyaux cellulaires. Ensuite, ces fragments, qui représentent chacun un ou plusieurs gènes de l'organisme donneur, sont insérés dans de petites unités d'ADN, appelées plasmides et constituant des éléments supplémentaires d'information génétique. Cette « recombinaison » raccorde l'ADN des plasmides aux fragments d'ADN à cloner.

Enfin, un choc thermique ou l'addition de sels de calcium dans l'éprouvette assurent la pénétration des plasmides modifiés dans des bactéries.

Lorsqu'elles se reproduisent, elles deviennent des clones produisant des protéines codées par l'ADN étranger. Les bactéries « manipulées » sont ainsi devenues des auxiliaires de choix de l'industrie pharmaceutique et de l'agriculture.

Au fil des ans, on a pu fabriquer des plantes résistantes aux maladies ou aux insectes, ou encore des animaux « transgéniques » dont, par exemple, des moutons produisant le facteur IX de la coagulation (substance servant au traitement des hémophiles).

Beaucoup de choses restent néanmoins à faire puisque les généticiens ne parviennent pas toujours à contrôler le lieu exact d'intégration du gène. Ils ont obtenu des souris géantes mais chez les animaux intéressant les éleveurs, l'excès de croissance a été à peine visible et réalisé au prix de maux graves.

En produisant un clone d'animal adulte, l'équipe d'Édimbourg a franchi un pas important dans la maîtrise de ces techniques, porteuses d'espoir en biologie et en médecine mais aussi de craintes face au risque de détournement à des fins éthiquement inacceptables, comme l'eugénisme.

ATTENTION

ATTENTION

# LES PRIX TOMBENT.



## neon 1997



# 12 797\$\*

Ensemble 21A – 2 portes ou 4 portes

- Moteur de 2 L à 16 soupapes, 132 ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Deux sacs gonflables
- Poutres de protection dans les portes
- Console centrale avec accoudoir, double porte-gobelets

- Vitres teintées
- Excellente économie d'essence (5,4 L/100 km)
- Roues de 14 po.
- Miroirs extérieurs à commande intérieure manuelle

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



VOTRE CONCESSIONNAIRE **CHRYSLER** QUELQU'UN DE FIABLE



Programme d'aide pour handicapés physiques



750 \$ AUX DIPLÔMÉ(S)  
Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

Tous les détails chez le concessionnaire.

\*Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Transport (630\$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Prix établi d'après la description du véhicule 1997 ci-haut. Les quantités sont limitées, le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut avoir à commander.

**loto-quick** résultats

**Banco**  
Tirage du 97-02-24  
06 18 21 23 30  
31 36 37 41 42  
48 55 58 61 62  
63 66 67 68 70

**Quinté**  
Tirage du 97-02-24  
3 4  
731 7085

**Extra**  
Tirage du 97-02-24  
NUMÉRO: 319248

**T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES**  
Les modalités d'attribution des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ATTENTION



# Fusillade à l'Empire State Building : une note politique

d'après AP et AFP

**NEW YORK**  
Le Palestinien de 69 ans qui a ouvert le feu dimanche sur des touristes au 86<sup>e</sup> étage de l'Empire State Building portait sur lui une note critiquant notamment les États-Unis qui, selon lui, se servent d'Israël comme d'un instrument contre la Palestine.

Cette note, découverte dans une poche de Ali Hassan Abou Kamal, semble contredire les déclarations de sa famille affirmant que la fusillade n'avait aucun rapport avec la politique, a annoncé hier soir un responsable de la police à New York.

La lettre exprimait aussi de la colère par rapport à la France et l'Angleterre, qui se serviraient également d'Israël contre la Palestine. La lettre montrait aussi que Abu Kamal projetait de donner libre cours à sa fureur dans le célèbre gratte-ciel new-yorkais, selon ce responsable de la police.

La fusillade de dimanche et la bousculade qui s'en sont suivies parmi les touristes venus admirer le panorama de Manhattan ont fait deux morts (dont le meurtrier) et six blessés, dont un couple de Français.

La famille du meurtrier, domiciliée à Gaza, a soutenu que l'homme était désespéré après avoir perdu ses économies investies aux États-Unis.

Les mesures de sécurité vont être renforcées dans cet immeuble très visité de New York et des portiques détecteurs de métaux seront probablement installés.

Après les premiers tirs, l'homme, identifié comme Ali Abu Kamal,



La famille du tireur de l'Empire State Building, à Gaza. À gauche, sa femme Amenah, son fils de 12 ans, Wesam, tenant une photo de son père, et sa fille Merfat, 36 ans.

Palestinien de 69 ans né à Ramallah et habitant la bande autonome de Gaza, a immédiatement retourné l'arme contre lui et est mort sans que la police ait pu l'interroger.

Le FBI participe à l'enquête, dans le cadre d'une « équipe conjointe contre le terrorisme », mais s'est refusé à tout commentaire. Selon des sources policières, Ali Abou Kamal ne figurait pas dans les fichiers fédéraux de terroristes ou criminels et semblait « déséquilibré ».

« Il allait vers les gens et leur demandait : « Êtes-vous d'Égypte, êtes-vous d'Alexandrie ? » a expliqué Stef Nys, un homme d'affaires bruxellois témoin de la fusillade.

Selon M. Nys, après avoir ouvert le feu, Kamal a retourné l'arme contre lui et s'est tiré une balle dans la tête. Avant de tirer, il aurait affirmé : « J'aime l'Amérique et j'aime les Américains. » Il a également affirmé être d'Égypte.

Sa famille, jointe par téléphone par l'AFP dans la bande de Gaza, a

indiqué qu'il était déprimé après l'échec d'une opération financière qui lui avait fait perdre toutes ses économies. Il était « dans un état d'hystérie après avoir perdu tout son argent », a précisé sa fille Merfat, 32 ans, depuis Gaza. Selon elle, cet ancien enseignant « n'avait aucune activité politique et n'avait rien contre les Américains. »

Son gendre, Mohammed Khader Darwish, a précisé qu'il était parti aux États-Unis en décembre, après avoir retiré tout son argent de la

banque, environ 400 000 \$, mais avait été victime d'investisseurs véreux. « Il a tout investi avec des Américains et d'autres partenaires », a-t-il précisé.

Plus de 300 personnes se pressaient au 86<sup>e</sup> étage de l'Empire State Building dimanche vers 17 h, admirant la vue en ce dimanche ensoleillé lorsqu'il a ouvert le feu, provoquant un vent de panique parmi les touristes cherchant à s'enfuir. Dans la bousculade, une quinzaine de personnes ont été légèrement blessées, dont un bébé de cinq mois et une fillette de 3 ans.

Un guitariste danois de 27 ans, identifié comme Christoffer Burmeister, a été tué, et six autres personnes blessées par le tir.

« Il ressemblait à un vieil homme fou », a déclaré l'un d'eux, Hector Mendez, un Américain de 35 ans, depuis l'hôpital Saint Vincent où il était hospitalisé. Un Français, Patrick Demange, 44 ans, blessé et hospitalisé comme son épouse Virginie, 36 ans, dans le même hôpital, a estimé qu'il fallait pardonner. « Je suis catholique, il est important de pardonner. » Les autres blessés sont un Argentin de 52 ans, un Suisse de 30 ans et un Américain.

Ali Abou Kamal avait pu emprunter sans difficulté l'ascenseur, son arme semi-automatique, un Beretta 380 acheté en Floride, cachée sous son manteau. Contrairement à la plupart des lieux new-yorkais célèbres, l'Empire State Building ne dispose pas de portiques détecteurs de métaux. Il est cependant surveillé par un circuit intérieur de caméras, dont l'une a filmé Ali Abou Kamal après qu'il eut acheté son billet d'accès au 86<sup>e</sup> étage.

## ATTENTION ET TOMBENT...



**CHRYSLER  
INTREPID  
1997**

**22 697\$\*\***

**359\$\*** par mois

Comptant initial de 2150 \$ ou échange équivalent

**399\$\*** par mois

Comptant initial de 1075 \$ ou échange équivalent

**439\$\*** par mois

Aucun comptant initial

**TRANSPORT INCLUS**

**Ci6-DOR**

### Ensemble 22C

- ▶ Moteur V6 de 3,3 L
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur

- ▶ Deux sacs gonflables

- ▶ Poutres de protection dans les portes

- ▶ Radiocassette AM/FM stéréo

- ▶ Phares antibrouillards intégrés

- ▶ Verrouillage et lève-glace électriques

- ▶ Concept de l'habitacle avancé

### PLYMOUTH

**BREEZE  
1997**

### DODGE STRATUS 1997



**18 927\$\*\***

**277\$\*** par mois

Comptant initial de 2128 \$ ou échange équivalent

**319\$\*** par mois

Comptant initial de 1000 \$ ou échange équivalent

**356\$\*** par mois

Aucun comptant initial

**TRANSPORT INCLUS**

**Ci6-DOR**

### Ensemble 24A

- ▶ Moteur de 2,4 L, 150 ch
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur

- ▶ Deux sacs gonflables

- ▶ Poutres de protection dans les portes

- ▶ Radio AM/FM stéréo

- ▶ Sièges en tissu de qualité supérieure et nouvelle console



**DES VOITURES ET  
DES CAMIONS EXCEPTIONNELS**

\*Remise du fabricant incluse. Prix et tarif mensuel établis d'après la description des véhicules 1997 ci-haut. Terme de 30 mois. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51000 km au tarif de 9¢ le km. Financement sujet à l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltd. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Le premier versement mensuel ainsi que le dépôt de sécurité équivalant à un versement mensuel arrondi au multiple de 25 \$ le plus près seront exigés lors de la livraison. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et peut avoir à commander. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés.

\*\*Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Prix établi d'après la description du véhicule 1997 ci-haut. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut avoir à commander.

## Flambée de violence en N.-Écosse

Le chômage endémique qui afflige le Cap Breton a provoqué hier une flambée de violence au cours de laquelle des travailleurs syndiqués ont réduit en cendres un édifice à logements en construction à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Une foule d'environ 1000 personnes s'est rassemblée pendant que des individus mettaient le feu à l'édifice de 51 logements construit par des ouvriers non syndiqués. Une rouloute et une camionnette ont aussi été incendiées. « Nous sommes tous au chômage », a lancé un des manifestants alors que l'édifice en contre-plaqué était dévoré par les flammes.

Aucun blessé n'a été signalé, mais deux gardes de sécurité du chantier auraient été frappés et poussés au sol. La caméra vidéo d'un des deux gardes a été détruite et les pneus d'un véhicule d'une station de télévision ont été percés. Le coût des dommages n'a pas encore été calculé.

Un travailleur non syndiqué qui quittait les lieux a déclaré qu'il avait le droit de travailler comme n'importe qui.

Le Cap Breton est affligé d'un taux de chômage qui atteint 26 %.

La foule a empêché la police d'approcher de l'édifice en lançant des blocs de glace. Les policiers ne sont pas immédiatement intervenus, mais ils ont tenté de prévenir l'escalade pendant que la foule grossissait. Les policiers n'ont pas précisé s'ils allaient porter des accusations.

Le promoteur qui construit l'immeuble, Hugh Lynch, a déclaré que l'incident allait nuire à la réputation du Cap Breton. M. Lynch a nié qu'il avait embauché des travailleurs non syndiqués de l'extérieur de la province.

## Citoyenneté retirée ?

Presse Canadienne

### OTTAWA

Le gouvernement fédéral a intenté des procédures hier pour retirer sa citoyenneté à un présumé criminel de guerre qui aurait omis de divulguer son passé lorsqu'il est arrivé au Canada.

Serge Kisluk, de St. Catharines, en Ontario, est accusé de ne pas avoir dit aux autorités qu'il aurait été membre d'une unité spéciale de la police et qu'il aurait commis des atrocités à l'endroit de civils en Ukraine entre 1941 et 1943.

David Matas, du B'Nai Brith du Canada, a indiqué que M. Kisluk, 74 ans, est un des 12 présumés criminels de guerre que le ministère de la Justice tente de poursuivre.

Ottawa a décidé de se tourner vers la Cour fédérale pour retirer leur citoyenneté aux présumés criminels de guerre après qu'un jugement de la Cour suprême de 1987 eut rendu presque impossible la condamnation de présumés nazis. La cour avait statué qu'Imre Finta ne pouvait être condamné pour avoir participé à la déportation de juifs hongrois vers Auschwitz parce qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres.

ATTENTION



## La CECM adopterait en mai un règlement destiné à protéger les non-fumeurs

GEORGES LAMON

Le conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) devrait adopter bientôt un règlement interdisant de fumer dans toutes les écoles et édifices sous sa juridiction.

Lorsque le règlement entrera en vigueur, ceux qui voudront fumer devront le faire à l'extérieur. Jusqu'à maintenant, les fumeurs dans les écoles primaires et secondaires pouvaient aller en griller une dans

une section réservée de la cafétéria ou dans un local prévu à cette fin par l'administration. C'est le cas aussi dans les grosses polyvalentes comme Saint-Henri, où les adultes et les élèves en formation professionnelle peuvent fumer à la cafétéria. Un privilège qui leur sera définitivement enlevé avec l'adoption du règlement.

Toutefois, il faudra attendre encore le passage des différentes étapes et délais inhérents à ce règlement. En effet, le 19 mars les

commissaires seront appelés à adopter le projet de règlement sur une proposition faite le 16 octobre 1996 par le parent-commissaire Béatrice Fumagalli, qui a depuis quitté le Conseil.

Selon un porte-parole de la CECM, Alain Gravel, aucune date n'a cependant encore été arrêtée pour la mise en application de ce règlement. Il pourrait entrer en vigueur au cours de l'année scolaire actuelle ou encore en septembre prochain. Il restera au conseil d'en décider.

### EN BREF

#### Manif à l'appui de logements sociaux

■ Une quarantaine de manifestants ont brandi des panneaux géants sous le nez des ministres Pauline Marois et Rémy Trudel, vers 17 h hier, pour réclamer la création des 1700 logements sociaux promis lors du sommet socio-économique de l'automne. Les membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ont réussi à échanger quelques mots avec le responsable du dossier de l'habitation, qui arrivait au Parcours du cerf, un club de golf de Longueuil où avait lieu un souper du Parti québécois.

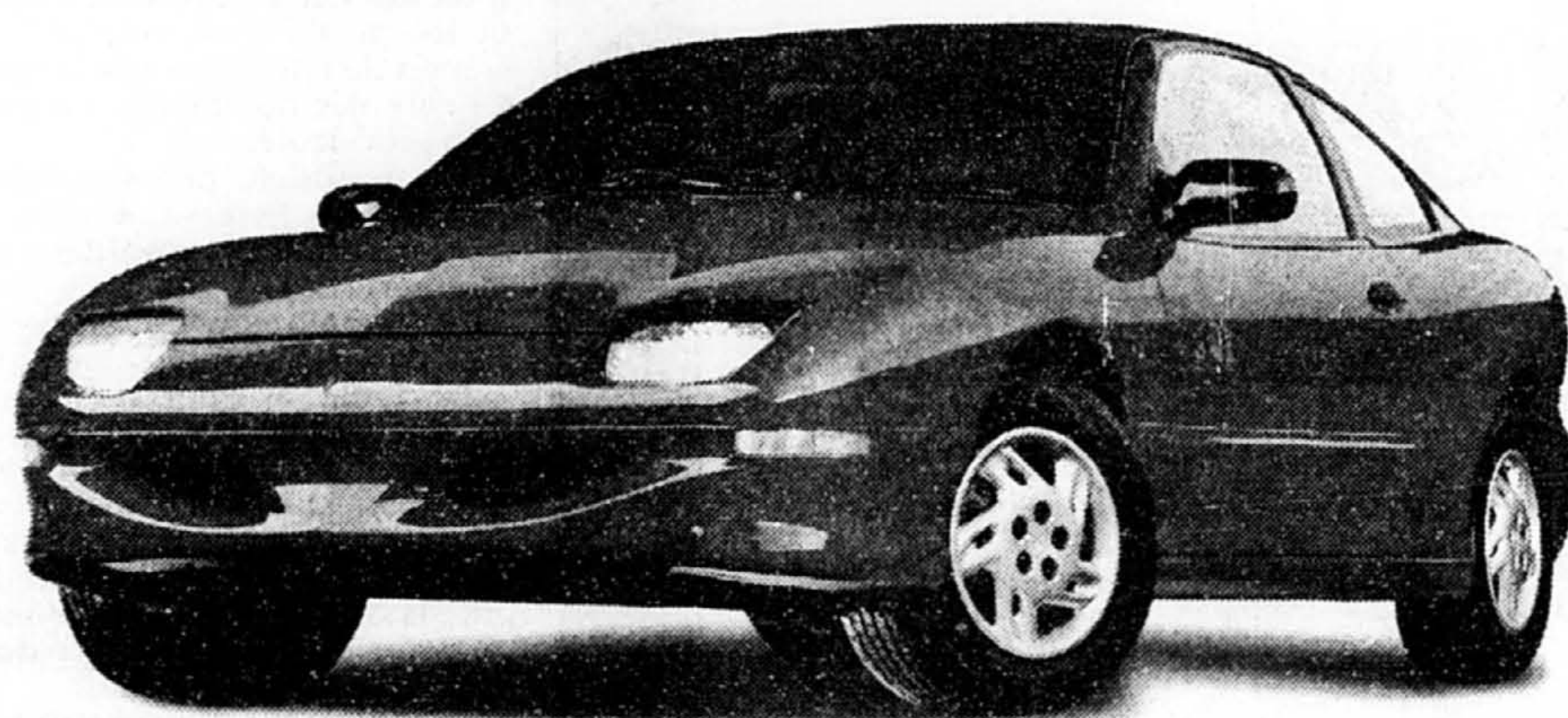
#### Mauvaise ventilation

■ Venmar Ventilation a identifié un risque de feu affectant onze modèles de systèmes de ventilation fabriqués entre mai 1995 et août 1996. C'est à la suite de conditions exceptionnelles d'enneigement dans certaines régions du Québec et de l'Ontario que ce risque a été identifié. Venmar a été saisi de 15 incidents où une quantité importante de neige a pénétré dans le système de ventilation et causé un court-circuit. Afin de corriger cette situation, Venmar a instauré un Programme national d'amélioration de la sécurité pour corriger la situation qui touche environ 3400 systèmes.

# Taux relâché pour bonne conduite.

Financement de 5,9 % à l'achat d'un véhicule Pontiac, Buick ou GMC 96 ou 97 présentement en stock.

## Sunfire GTX 14 997 \$\*



- Moteur 2,2 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports avec surmultipliée
- Aileron arrière
- Freins antiblocage aux 4 roues

## Trans Sport 22 997 \$\*



- Moteur V6 de 180 chevaux
- Freins antiblocage
- Climatiseur
- Configuration 7 places

## Safari 20 997 \$\*



- Moteur V6 de 4,3 litres
- Freins antiblocage
- Climatiseur
- Configuration 8 places

## Pick-up Sierra À partir de 17 997 \$\*



- Moteur V6 de 4,3 litres
- Boîte manuelle à 5 vitesses avec surmultipliée
- Boîte de 8 pieds
- Freins antiblocage aux 4 roues



#### Les concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

\*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers s'appliquant aux véhicules neufs 1996 et 1997 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (Sunfire: 620 \$, Trans Sport: 840 \$, Safari: 845 \$, Pick-up Sierra: 895 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sujet à l'approbation du crédit. Exemples de financement: 1- 20 000 \$ incluant transport, préparation et taxes: 2 000 \$ de comptant, 48 versements de 421,91 \$, coût en intérêt: 2 251,48 \$, coût total: 20 251,68 \$; 2- 25 000 \$ incluant transport, préparation et taxes: 2 000 \$ de comptant, 48 versements de 539,10 \$, coût en intérêt: 2 876,89 \$, coût total: 25 876,80 \$; 3- 30 000 \$ incluant transport, préparation et taxes: 2 000 \$ de comptant, 48 versements de 656,30 \$, coût en intérêt: 3 502,29 \$, coût total: 31 502,40 \$. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules GM neufs 1996 et 1997 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Les Yukon et Suburban sont exclus du programme de financement à 5,9 %. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.





# Bombardier n'a aucun projet de train rapide vers Mirabel

GILLES PAQUIN

La firme Bombardier n'a effectué aucune étude sur le coût d'un train rapide entre Dorval et Mirabel. Il est donc prématuré d'avancer des chiffres à ce sujet, a déclaré hier une porte-parole de la compagnie.

Elle réagissait aux propos tenus la veille par la sénatrice libérale Céline Hervieux-Payette, laissant entendre qu'un tel lien ferroviaire pourrait coûter environ un million du kilomètre.

« Nous avons eu une rencontre informelle avec Mme Hervieux-Payette, mais nous n'avons avancé aucun chiffre précis. Si on fait une ligne nouvelle, il faut plutôt parler de dix millions du kilomètre », a dit Anne Gagnon, du Groupe transport de Bombardier.

D'après des études réalisées antérieurement par divers groupes de spécialistes, le coût d'une ligne Saint-Hubert-Dorval-Mirabel pourrait osciller entre 50 et 200 millions, selon le tracé retenu, soutient pour sa part Jacques Roy, professeur en gestion à l'UQAM et conseiller de la Coalition élargie pour la sauvegarde de l'aéroport de Mirabel (CESAM).

Avec les mêmes sommes qu'Aéroports de Montréal prévoit dépenser pour consolider



La sénatrice Céline Hervieux-Payette

les vols à Dorval, soit plus de 200 millions, on pouvait relier les deux aéroports par train, souligne M. Roy. Si l'on est pour dilapider des fonds publics, aussi bien le faire où cela pourrait être rentable à long terme, c'est-à-dire en prolongeant les lignes existantes pour établir un lien Saint-Hubert-Dorval-Mirabel, ajoute M. Roy.

Ce qui est important, c'est de mieux brancher Mirabel sur son marché, soit le centre-ville de Montréal, Québec et Ottawa, croit M. Roy. Il faut éviter de donner des illusions aux

gens et prétendre que Dorval redeviendra une plaque tournante comme autrefois, dit-il.

Interrogée sur le coût de son propre projet, Mme Hervieux-Payette réplique que le chiffre d'un million du kilomètre, qu'elle a mis de l'avant dimanche, provenait de TGV-Canada. Il repose sur le prolongement des lignes existantes pour relier les trois aéroports. Cette proposition tient compte des besoins des 25 prochaines années; c'est une solution à long terme qui vise à préserver Mirabel et Dorval, dit Mme Hervieux-Payette.

Pour y arriver, elle veut réunir toutes les parties à la même table plutôt que de poursuivre le débat devant les tribunaux.

Même si le ministre des Transports, David Anderson, est demeuré en retrait depuis quelques semaines, il s'est engagé à rencontrer les sénateurs et députés du comité ad hoc créé par le caucus libéral, soutient Mme Hervieux-Payette.

Il reste à voir si le ministre souscrira à la proposition de ses collègues libéraux ou continuera de soutenir la position des administrateurs d'Aéroports de Montréal (ADM).

Cet organisme créé par le gouvernement précédait déjà reçu l'appui du milieu des affaires et de la majorité de villes de la région métropolitaine.

# Lucien Bouchard demande à Air Canada de s'occuper du conflit d'Air Alliance

MATHIEU PERREault  
collaboration spéciale

Déplorant dans une lettre les « pertes économiques importantes » dues à la grève des pilotes d'Air Alliance, le premier ministre Lucien Bouchard a demandé au président d'Air Canada, Lamar Durrett, de prendre « toutes les mesures nécessaires pour tenter de régler ce conflit le plus tôt possible ».

Air Canada assure n'avoir aucun pouvoir décisionnel dans cette affaire, même si elle est propriétaire à part entière des transporteurs régionaux Air Alliance, Air Ontario, Air BC et Air Nova, dont les pilotes mènent de concert des grèves depuis le 10 janvier. Voilà deux semaines, le premier ministre Clark, de la Colombie-Britannique, a écrit une lettre semblable à M. Durrett.

« Air Canada n'est pas à la table de négociations, explique la porte-parole Nicole Coutu-Simard. Nous ne pouvons qu'encourager les parties à en arriver à un règlement. La réponse de M. Durrett à M. Bouchard reflète cette situation. »

Une position que le Conseil canadien des relations du travail est loin de partager. Dans une décision rendue le 14 février, le Conseil statuait que la grève des pilotes d'Air Nova a été « provoquée par Air Canada et l'Association des pilotes d'Air Canada (APAC) ».

Le président du Conseil, J.F. Weatherill, écrit notamment qu'Air Canada « a refusé... de permettre à sa filiale de conclure une entente

qui consentirait à ses pilotes une protection d'emploi raisonnable ».

Tant Air Nova que l'APAC songent à demander une révision judiciaire de la décision, alors que l'Association des pilotes de ligne (APL), qui représente tous les pilotes régionaux d'Air Canada, a déposé vendredi auprès du Conseil une plainte pour pratiques déloyales envers Air Canada et l'ACPA.

Alors qu'une entente semblait proche entre les transporteurs régionaux et leurs pilotes, l'automne dernier, Air Canada a signé un accord avec ses pilotes qui « réduit à néant le principe de l'ancienneté et la notion de solidarité syndicale », selon M. Weatherill.

Selon cette entente, la portion inférieure de la liste d'ancienneté d'Air Canada sera réservée aux pilotes des transporteurs régionaux, alors que la taille des appareils des filiales régionales est dorénavant limitée à moins de 50 sièges. Le salaire d'un pilote est fonction de la taille de son avion.

Les pilotes régionaux d'Air Canada luttent depuis près de deux ans pour que soit reconnue une décision arbitrale qui définit les modalités de la fusion de leurs listes d'ancienneté et de celle d'Air Canada. Le scénario de l'arbitre Michel Picher aurait affecté 15 % des 1700 pilotes d'Air Canada, ce que ces derniers ont évité en quittant l'Association canadienne des pilotes de ligne (ACPL) pour fonder leur propre syndicat, en novembre 1995. Depuis, l'ACPL a joint les rangs de l'APL, un syndicat nord-américain.

Notre célèbre rosbif a un rival à Montréal : notre bifteck d'entrecôte

## NOTRE BIFTECK D'ENTRECÔTE

## NOTRE TABLE DE CRUDITÉS

PRIX  
**9.95 \$**  
TOUS LES SOIRS  
TANT QU'IL Y EN A

STATIONNEMENT  
GRATUIT  
APPELÉZ-NOUS!

**Chez la Mère TUCKER**  
Rosbif • Fruits de Mer • Grillades

CENTRE-VILLE : 1175, place du Frère André 866-5525

TU TERMINES  
TON CÉGEP?



Tu aimerais obtenir un bac en éducation de l'Université de Montréal et un permis d'enseigner du Ministère de l'éducation dans un climat chaleureux, respectueux de tes valeurs chrétiennes?

Donne-nous un coup de fil au (514) 735-4881.

**icm** Institut catholique de Montréal  
2715, chemin Côte-Ste-Catherine  
Montréal, Qc

Affaires au coeur du Vieux-Québec



Programme corporatif  
13 octobre 1996 au 30 avril 1997

- Entièrement rénové
- Chambre de catégorie supérieure
- Stationnement intérieur à titre gracieux
- Journal du matin livré à la chambre
- Appels locaux sans frais
- Piscine intérieure/club santé
- Restaurant fine cuisine à « La Table du Manoir »
- Resto-bistro « Le Saint-James »
- 7 salles de réunions pour des groupes jusqu'à 200 personnes

A partir de  
**79 \$**  
par chambre,  
par nuit



**Manoir Victoria**

44, Côte du Palais, Vieux-Québec  
(Québec) Canada G1R 4H8  
Tél. : (418) 692-1030 Téléc. : (418) 692-3822  
www.qbc.clic.net/manvic manvic@qbc.clic.net

Forfait réunion à partir de 565 par personne, par jour

1 800 463-6283

T R A V E L O G

C A R N I V A L

Faire entrer la romance et l'excitation du Mexique dans son chez-soi avec la collection Marquez d'IDOMO. Ceci est une invitation personnelle pour que vous veniez nous voir durant l'événement «du mois Mexicana» chez IDOMO. Découvrez le charme chaleureux et rustique des meubles de conception artisanale de style colonial espagnol de la collection Marquez pour enjoliver votre intérieur.

Marquez  
pin véritable  
armoie T.V./vidéo  
**799<sup>95</sup>**  
Rég. 1049,95

Marquez  
Table de café de  
style-boitier  
92 X 92 X 42h cm.  
**299<sup>95</sup>**  
Rég. 339,95

Marquez  
Centre divertissement  
**1999<sup>95</sup>**  
Rég. 2399,95

DERNIÈRE SEMAINE DE LA VENTE!

Buro 1  
Table de chevet  
**129<sup>95</sup>**

QUANTITÉ LIMITÉE SUR CERTAINS ARTICLES

**idomo**  
INTERNATIONAL

VILLE ST-LAURENT  
9090 Boul. Cavendish  
(A la Trans-Canadienne)  
(514) 735-6425  
Lun., à mer. 10h-18h  
Jeu., ven. 10h-21h  
Samedi 9h-17h  
Dimanche 10h-17h



# Les réfugiés peuvent trouver un job s'ils acceptent les pires conditions

## RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

La meilleure façon pour un revendicateur du statut de réfugié d'obtenir un emploi au Québec ? Accepter de faire n'importe quoi à n'importe quel salaire. Voilà ce qui ressort d'une enquête menée auprès d'une soixantaine d'ex-revendicateurs devenus résidents permanents, que vient de publier le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) (1).

Au moment de la recherche, en 1992-1993, seulement 39 % des réfugiés questionnés occupaient un emploi à temps plein ou à temps partiel. Trente et un pour cent étaient sans emploi ni occupation, tandis que 21 % étudiaient grâce aux prestations de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Ce qui fait six réfugiés sur dix sans emploi rémunéré.

Or, en les interrogeant, le sociologue Christopher McCall, de l'Université de Montréal, a déterminé que les revendica-

teurs qui avaient le plus facilement trouvé un emploi étaient ceux qui s'étaient montrés disposés à accepter les conditions de travail les plus médiocres. Ce qui veut dire, explique M. McCall, « un travail qui n'exige pas de qualifications préalables, qui est payé généralement entre 4,50 \$ et 8 \$ l'heure, qui est susceptible d'être terminé sans préavis (...). »

Si ces personnes, généralement peu scolarisées, ont accepté des emplois pénibles et mal payés, plusieurs autres, mieux formées, refusent tout simplement de renoncer à leur métier ou profession. Résultat : ils se retrouvent au chômage. Certains étudient, d'autres attendent...

« Le drame pour beaucoup de ces gens-là, dit le sociologue, c'est d'être très qualifiés, mais d'arriver ici parfois sans preuve de leurs qualifications. Parfois, même, les institutions dans leur pays n'existent plus ! C'est difficile pour eux d'accepter une baisse de statut professionnel, d'intérêt, de reconnaissance sociale. »

Cependant, avec la dernière récession, il semble que même les réfugiés les moins exigeants ont du mal à dénicher un emploi. La main-d'œuvre bon marché étant plus facile à trouver, les employeurs

laisseraient libre cours à leurs penchants racistes, particulièrement à l'égard des Noirs. Un réfugié d'origine africaine a raconté comment certains emplois étaient disponibles au téléphone, mais ne l'étaient plus quand il se rendait sur place...

Le rapport publié par le MRCI confirme la place considérable qu'occupe l'anglais dans les entreprises embauchant beaucoup d'immigrants. L'anglais a été mentionné 37 fois comme étant la principale langue de travail, contre 25 mentions pour le français.

« Les revendicateurs qui parlent un peu l'anglais à leur arrivée ne sont pas portés à apprendre le français parce qu'à Montréal, ils peuvent fonctionner en anglais dans les magasins et au travail », explique Christopher McCall.

Parmi les facteurs contribuant à l'apprentissage du français par les réfugiés, le sociologue souligne la fréquentation de l'école française par les enfants.

(1) McCall, C. « Les requérants du statut de réfugié au Québec - Un nouvel espace de marginalité ? » Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, décembre 1996.

# Des meurtriers sans remords ?

*Les hommes qui ont tué leur femme sont moins nombreux à se suicider qu'il y a 30 ans*

ANDRÉ PRATTE

Dans les années 1950, 25 % des hommes qui ont tué leur femme se sont enlevé la vie tout de suite après ; 30 ans plus tard cette proportion a chuté de moitié. En outre, les meurtriers se livraient à la police en plus grand nombre à l'époque que de nos jours. La culpabilité pèse-t-elle moins lourd aujourd'hui qu'à l'aube de la Révolution tranquille ?

C'est en tout cas l'hypothèse avancée par la criminologue Raymonde Boisvert, qui vient de terminer son doctorat à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

« Les gens ont peut-être moins de conscience morale aujourd'hui, et donc moins de regrets », explique Mme Boisvert, s'empressant d'ajouter : « C'est juste une interprétation. »

À partir des journaux et des dossiers de cour, la chercheuse a recensé et analysé tous les homicides conjugaux commis entre 1954 et 1962, et entre 1985 et 1989 (1). Son analyse révèle que certaines choses ont changé dans les circonstances entourant ces crimes horribles. Mais d'autres choses n'ont pas changé du tout. Et parmi ces dernières, évidemment, le sexe des victimes. Aujourd'hui comme hier, 85 % des victimes d'homicides conjugaux sont des femmes. Dans plus de la moitié des cas durant les deux périodes, le meurtre semblait lié à une rupture ou à une crise de jalousie.

« Dans ces cas précis, écrit Mme Boisvert, le crime apparaît comme la manifestation ultime de contrôle exercée par certains hommes sur celle qui tente de résister à leur volonté de domination sexuelle, affective et économique. (...) Cette violence des hommes à l'endroit des femmes n'est pas une perte de contrôle de soi mais le moyen ultime de contrôle de l'autre. »

Une folie commise sous l'effet de l'alcool ? Moins du quart des agresseurs avaient bu avant de tuer leur conjointe, selon les données de Mme Boisvert.

## Dix ans de prison... ou moins

Compte tenu du changement des mentalités, on se serait attendu à ce que les sentences imposées aux meurtriers de leurs conjointes soient beaucoup plus sévères aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Ce n'est pas ce qu'a trouvé Mme Boisvert. La sentence moyenne dans les années 1950 était de 13,4 ans, contre 10,6 ans entre 1985 et 1989, alors que Montréal a vécu une vague sans précédent d'homicides conjugaux (50 en cinq ans). Les libérations conditionnelles survenant plus tôt de nos jours qu'à l'époque, « la durée effective des peines a vraisemblablement diminué », écrit-elle.

« Est-ce à dire que le système judiciaire n'est pas du tout sensibilisé à la violence faite aux femmes ? » interroge le journaliste, surpris.

« Pas du tout, je ne dirais pas ça, répond la criminologue, mais peut-être pas autant qu'on pourrait le croire. »

Cette donnée a étonné l'avocate Andrée Côté qui, il y a quelques années, avait réalisé une recherche sur les sentences imposées aux hommes ayant assassiné leur conjointe entre 1982 et 1986. Me Côté avait découvert et dénoncé le fait que les peines étaient moins sévères dans les cas d'homicides conjugaux que dans les autres affaires d'homicide.

« Mais j'avais remarqué en 1985 et 1986 une augmentation assez sensible des sentences, a expliqué l'avocate à La Presse, de son bureau de Toronto où elle est maintenant installée. Il se peut que la tendance que j'ai constatée n'ait duré que deux ou trois ans, parce que c'était l'époque où on en avait fait une grosse question sur la scène publique. »

En appliquant la même méthodologie que Mme Boisvert aux six causes d'homicide conjugal entendues au palais de justice de Montréal depuis 1993 (selon les données fournies par les procureurs de la Couronne), on arrive à une sentence moyenne de 9,5 ans. Trois des meurtriers ont été condamnés à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Les trois autres ont été reconnus coupables d'homicide involontaire et ont écopé de peines de cinq, huit et 14 ans de pénitencier.

(1) Boisvert, R. « Éléments d'explication sociale de l'uxoricide » Criminologie, XXIX, 2, 1996.

Boisvert, R. & Cusson, M. « L'homicide conjugal à Montréal » Recherches sociographiques, XXXV, 2, 1994.



Chaque séjour à un hôtel Hilton au Canada rapporte maintenant un monde de récompenses.

## Hilton HHonors Mondial.

Le meilleur programme de récompenses hôtelières est maintenant offert au Canada. Hilton HHonors Mondial vous permet d'obtenir et d'échanger des points dans plus de 400 hôtels Hilton dans 50 pays à travers le monde. Mieux encore, pour chaque séjour admissible à l'hôtel, vous obtenez des points HHonors et des milles de l'une de 19 compagnies aériennes majeures; c'est ce que nous appelons un « Coup double ». Comme vous pouvez le constater, en devenant membre gratuitement du programme Hilton HHonors Mondial, vous avez le monde à portée de la main. Pour devenir membre Hilton HHonors Mondial immédiatement, rien de plus simple: visitez notre site sur Internet au <http://www.hilton.com> ou composez le 1 800 HILTONS.

Profitez des nombreux avantages du programme Hilton HHonors Mondial à ces hôtels Hilton au Canada: Montréal Aéroport Hilton, Montréal Bonaventure Hilton, Québec Hilton, Saint John (N.-B.) Hilton, Toronto Airport Hilton, Toronto Hilton, Windsor Hilton.

HILTON  
HHONORS  
MONDIAL

Vous pouvez également obtenir et échanger vos points HHonors aux hôtels Conrad International et Vista. L'adhésion, l'obtention et l'échange des points sont assujettis aux conditions de HHonors et ne comprennent pas les taxes. ©1997 Hilton HHonors Mondial.

## ÉPARGNE-RETRAITE

7,65%\*

Garanti !

Oui il existe encore des placements sûrs, garantis à 100 %, et qui vous rapportent bien plus que les certificats de dépôt.

Mais ce qui est encore mieux, c'est une approche de placement solide, qui fait appel à une combinaison de plusieurs types de placement... Car c'est leur amalgame, obtenu à l'aide de conseils éclairés, qui vous assure à long terme un rendement satisfaisant.

Cette année, brisez les frontières de votre RER...  
**Pensez diversification.**  
Et appelez-nous dès maintenant.

**LÉVESQUE  
BEAUBIEN  
GEOFFRION**

Visitez notre « Web•RER »  
avant de compléter  
votre cotisation!  
<http://www.lbg.ca>

**1-888-688-2988**

\* Rendement annuel composé. Émetteur : Province de Québec, 1er octobre 2014.

Lévesque Beaubien Geoffrion

**Nous gérons les  
placements les plus  
importants au monde:  
les vôtres!**

Membre  
**FOPE**

1998 C02 2/01115



LES MAPPEMONDES LA PRESSE • AIR CANADA

# Voyez comme le monde a changé



*Avant*



*Maintenant*

Samedi, la 3<sup>e</sup> mappemonde  
de collection

La Presse • Air Canada

*Le monde et ses communications*



Il y a quelques années  
à peine, un téléphone  
avait un cadran,  
un téléviseur couleur  
était un luxe hors  
de prix et quelqu'un qui  
possédait un ordinateur travaillait  
sans doute à la NASA. Mais, tout ça a changé.  
Samedi, grâce à la nouvelle mappemonde  
couleur *Le monde et ses communications*,  
voyez vous-mêmes comme le monde a changé.

*Le monde et ses communications* est la  
3<sup>e</sup> carte d'une collection de six. Puisque  
les quantités de cartes sont limitées, abonnez-  
vous à La Presse en composant le 285-6911.  
Vous pouvez également demander à votre  
marchand de journaux de réserver votre  
exemplaire de samedi.  
Aussi, participez au concours *La Presse et  
Air Canada* vous offrent le monde et vous  
pourriez vous envoler vers une destination  
Air Canada de choix!

**La Presse**

AIR CANADA



MAPPEMONDE GRATUITE  
EN EXCLUSIVITÉ  
DANS LA PRESSE  
DE SAMEDI!





## Orientez votre avenir

FINANCIER DANS LA BONNE

## direction

*Entièrement admissible au REER, le Fonds Fidelity Frontière Nord est un nouveau fonds commun de placement qui donne priorité aux sociétés canadiennes de grande et moyenne envergure offrant un potentiel de croissance à long terme, et ce, dans tous les secteurs de l'économie.*

*Qui plus est, le Fonds Fidelity Frontière Nord relève de la plus importante société de fonds de placement au monde. En fait, Fidelity gère un actif supérieur à 550 milliards de dollars\* au profit d'investisseurs comme vous.*

*Voilà une autre excellente raison d'orienter votre avenir financier dans la bonne direction en optant pour le Nord.*

# FRONTIÈRE NORD<sup>MD</sup>

*Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou composez le*

**1 800 579-3331**

\*Au 31 octobre 1996. Le Fonds Fidelity Frontière Nord est assorti d'un prospectus simplifié contenant des renseignements importants sur le Fonds. Procurez-vous un exemplaire du prospectus, lisez-le attentivement et consultez votre conseiller avant d'investir. Il n'y a aucune garantie que le fonds réalisera ses objectifs de placement. La valeur liquidative, le rendement des titres ainsi que le rendement de votre placement peuvent fluctuer selon la conjoncture économique. Les investisseurs peuvent réaliser un profit ou subir une perte à la vente de leurs parts d'un fonds de placement.

**Fidelity**  **Investments<sup>MD</sup>**

## Margarine blanche ou jaune ?

Jaune ou blanche la margarine ? Le moins que l'on puisse dire c'est que la bataille de la couleur de la margarine continue de faire des vagues à quelques mois de l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce intérieur en septembre.

C'est ainsi qu'on assiste à un duel de sondages entre les producteurs de margarine et la Fédération des producteurs de lait.

Un premier sondage effectué entre le 5 et le 7 février par Impact Recherche auprès de 300 personnes, pour le compte de la Fédération des producteurs de lait, révélait que 63 % des Québécois favorisaient une couleur différente pour le beurre et la margarine. En revanche, un sondage CROP réalisé entre le 18 et le 22 février auprès de 1000 répondants, pour la compagnie Unilever Canada Limitée, dont la filiale Thomas J. Lipton fabrique les margarines Monarch, Fleischmann's et Bêcel, concluait que 67 % d'entre eux pensaient qu'on devait permettre la coloration jaune pâle de la margarine.

Voilà que le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, qui avait pourtant décidé de permettre que la margarine ait la couleur du beurre pour harmoniser la réglementation québécoise avec celle du fédéral et des autres provinces, gèle sa décision et annonce qu'il élargit davantage la consultation de manière à entendre aussi bien les producteurs et les transformateurs de produits laitiers que les fabricants de margarine et les consommateurs.

« Le ministre a voulu en faire un débat plus large que la coloration, en s'attardant aussi sur les succédanés de produits laitiers, a indiqué, hier à *La Presse*, son attachée de presse, Nicole Bastien. Il n'a pas agi à toute vapeur comme pourrait le croire la Fédération qui était au courant depuis 1994. »

Rappelons que la question de la coloration de la margarine ne date pas d'aujourd'hui. En 1987, l'ancien ministre de l'Agriculture, Michel Pagé, avait interdit que la margarine ait la même couleur que le beurre. La Fédération des producteurs de lait du Québec et l'Union des producteurs agricoles voudraient qu'on conserve cette interdiction.

Du côté de la Fédération, son porte-parole, Jean Vigneault, admet être au courant de cette question, mais déplore l'absence de consultation depuis 18 mois. « Nous sommes satisfaits de la sage décision du ministre de retarder la coloration de la margarine et qu'on veuille nous entendre, a-t-il dit. Nous aimerions aussi qu'on fasse une étude d'impact sur cette coloration. Nous allons faire valoir nos arguments pour harmoniser les règlements pour l'ensemble du Canada. Certes, nous sommes conscients que la pente sera difficile à remonter. » Il pense que le ministre Julien a été mal conseillé. Il est persuadé que le sondage favorable à la coloration émane de l'industrie ontarienne qui veut abattre « le dernier bastion de résistance ».

En revanche, le président de l'Association des margariniers du Québec, Paul Bouthillier, voit dans l'opposition de la Fédération des producteurs de lait « une réaction protectionniste de derniers recours ». À son avis, s'opposer en 1997 à la coloration, c'est « vouloir vivre dans le passé ». Il a rappelé que la margarine est le seul produit dont on réglemente la coloration.

## Les deux sont dans l'coût !



ACCORD EX 1997



ODYSSEY 1997

**HONDA**

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9 POUR SAVOIR OÙ SE TROUVE LE



# Rescapé de peu, le jeune Rouleau pourrait aussi éviter l'amputation

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Non seulement le jeune Stéphane Rouleau a-t-il échappé à la mort, malgré 36 heures passées sous la neige, mais il semble bien qu'il évitera l'amputation.

Hier, le Beauportois de 17 ans, dont les deux compagnons sont morts en fin de semaine à l'île d'Orléans, alors qu'ils se trouvaient en plein champ au beau milieu de la tempête, reposait toujours aux soins intensifs du centre hospitalier de l'Enfant-Jésus. Le garçon souffre de bonnes engelures aux pieds et d'un oedème, mais « il n'est pas

question d'amputation », affirme la porte-parole de l'hôpital, Pauline Lachance.

Elle rapporte également que le jeune homme devra se soumettre le plus vite possible à des traitements de physiothérapie. Sa famille a refusé de parler aux journalistes, souhaitant plutôt vivre ce moment dans l'intimité. Le blessé a toute-

fois été interrogé par les policiers hier.

Selon l'agent Réal Ouellet, de la Sûreté du Québec, le jeune Rouleau a raconté qu'après avoir été laissés, vendredi soir, par une motoneige à 100 mètres du chalet où sept jeunes gens devaient se retrouver pour la nuit, lui et les deux victimes, Michel Simard, 20 ans, de L'Ange-Gardien, et Geneviève Lapointe-Lavoie, 15 ans, de Beauport, se sont plutôt réfugiés à l'intérieur d'un camion laissé en bordure d'un champ.

En fin de soirée, comme les quatre copains qui devaient venir les retrouver en motoneige n'arrivaient

pas, ils se sont impatientés et sont sortis pour chercher le chalet, alors que la tempête s'était levée. Ils sont alors partis dans la direction opposée. Ils ont été retrouvés à 1,5 km du refuge, en plein champ, alors qu'ils auraient dû aller vers le bois.

À l'arrivée des autres, près de trois heures plus tard, un retard causé justement par la tempête, le chalet était vide. Ce n'est que le samedi soir qu'ils ont pu revenir et signaler la disparition de leurs amis, retrouvés dimanche matin.

Une autopsie sera faite aujourd'hui sur le corps des victimes. Elle permettra notamment de déterminer s'ils avaient absorbé de l'alcool

ou de la drogue. Selon l'agent Ouellet, il apparaît peu probable que des accusations soient portées pour négligence criminelle contre qui que ce soit.

« Ça ressemble davantage à un peu de témérité, combinée à une mauvaise température. On est même chanceux de ne pas en avoir perdu d'autres », a-t-il dit. Il faisait ainsi référence au fait que les quatre amis restés coincés dans le chalet soient revenus à pied à travers champ, marchant et même rampant dans la neige pendant plus de trois heures.

## La voiture de François Goupil, mort gelé, avait été aperçue par Transport Québec

Presse Canadienne  
QUÉBEC

La voiture dans laquelle a été retrouvé le corps gelé de François Goupil, dimanche midi, à Saint-Michel de Bellechasse, avait été l'objet d'une vérification par un employé du ministère des Transports samedi soir. À ce moment, personne n'a été vu à l'intérieur.

Le responsable de la direction de Chaudière-Appalaches du ministère, M. André Bossé, ne pouvait dire, hier, si M. Goupil se trouvait à ce moment dans sa voiture et n'aurait pas été vu, ou s'il s'est réfugié pendant un moment dans une autre voiture et est ensuite revenu dans la sienne.

Le fonctionnaire déplorait l'accident, dont les circonstances font

que « tout le monde finit par se sentir coupable ». Au lendemain de la découverte du jeune mécanicien de 21 ans, trouvé mort dans sa voiture immobilisée sur la route, plusieurs questions demeuraient en suspens quant aux secours qui auraient pu être fournis à plusieurs automobilistes restés coincés dans le même segment routier pendant la tempête du week-end dernier dans la région de Québec.

## Après 9 ans, une Beauceronne condamnée pour meurtre veut un autre procès

YVES BOISVERT

Une Beauceronne de 60 ans condamnée il y a huit ans pour meurtre prémédité en appelle au ministre de la Justice du Canada pour obtenir un nouveau procès.

Dans cette démarche relative-ment exceptionnelle, Denise Marcoux affirme qu'elle a été jugée par un jury qui n'était pas impartial dans le village de Saint-Joseph-de-Beauce, et que le procès n'aurait pas dû s'y dérouler.

Marcoux était connue de la région comme « phytothérapeute ». Elle prétendait redonner la santé et la jeunesse par les herbes.

Au mois d'août 1986, elle fait la connaissance de Gérard Savoie, 69 ans, de Sainte-Marie. Ils commencent à se fréquenter. Le 5 octobre 1986, M. Savoie, d'excellente santé jusque-là, tombe dans un mystérieux coma diabétique. Il en meurt le 1<sup>er</sup> décembre.

Aussitôt, Marcoux tente de faire valider un « testament » qu'elle a elle-même rédigé, par lequel elle s'emparerait de la succession — quelque 50 000 \$. La manoeuvre est grossière et mène rapidement les policiers de la Sûreté du Québec à la soupçonner. Elle est finalement arrêtée le 6 janvier 1988, et jugée au mois de novembre de la même année.

On découvre que M. Savoie avait consommé au moins un comprimé de Diabeta, un médicament pour contre les effets du diabète. L'autopsie a confirmé ce que le dossier médical disait : l'homme n'était

nullement diabétique. Sa nouvelle flamme l'était, toutefois, et consommait précisément ce stimulant du pancréas. Pour une personne en santé, Diabeta est extrêmement dangereux — mortel pour M. Savoie.

La Couronne a mis en preuve que l'accusée avait « diagnostiqué » elle-même une série de maux à M. Savoie, y compris à la prostate et au pancréas. Elle avait entrepris de le « guérir ».

Au procès, elle a admis avoir menti au sujet du testament. Elle a prétendu avoir transcrit elle-même les volontés de M. Savoie. Elle a fort mal témoigné, au point où son avocat de l'époque l'a traitée de menteuse et fraudeuse devant le jury et a dit que ce n'avait pas été le meilleur témoin du procès. Cela n'en fait pas une meurtrière pour autant, a-t-il précisé.

Le jury l'a condamnée pour meurtre prémédité. Elle est en prison pour un minimum de 25 ans. La Cour d'appel a confirmé le verdict et n'a trouvé aucune erreur dans le procès présidé par le juge Gaston Desjardins, de la Cour supérieure. La semaine dernière, son nouvel avocat, M<sup>re</sup> Richard Dubé, de Montréal, a écrit au ministre Allan Rock pour lui demander de soumettre le dossier à la Cour d'ap-

pel — une procédure extraordinaire permise par la loi — afin d'obtenir un nouveau procès.

M<sup>re</sup> Dubé allègue des « faits nouveaux ». Pas des faits tendant à démontrer l'innocence de sa cliente, mais à discréditer la mécanique judiciaire. « C'est un cas de mauvais fonctionnement du système qui invalide totalement le procès », dit M<sup>re</sup> Dubé.

Quels nouveaux faits ? Marcoux affirme aujourd'hui connaître trois des jurés qui l'ont déclarée coupable. Elle a par exemple participé à des réunions des Filles d'Isabelle avec la femme d'un des jurés. Un autre connaissait « très bien » celui qui était son conjoint en 1988, pendant le procès. D'autres jurés « ne m'étaient pas étrangers », mais elle ne peut en dire plus long.

Son avocat ajoute que le juge Desjardins n'a pas demandé aux candidats s'ils connaissaient l'accusée. Il leur a seulement demandé s'ils connaissaient « intimement » un témoin ou un des avocats.

La couverture médiatique, dit M<sup>re</sup> Dubé, a empêché sa cliente d'être jugée impartialement dans la région : on a fait état d'une enquête du coroner en 1970 où elle avait été blanchie après avoir conseillé à des parents de cesser la médication d'un enfant leucémique — décédé éventuellement.

Bref, pour M<sup>re</sup> Dubé, le procès aurait dû se dérouler dans un endroit où elle était une pure étrangère. Convaincra-t-il le ministre ?

**POUR LA PREMIÈRE FOIS A MONTRÉAL**

**MAZDA**  
EMPORTE-MOI  
PROTÉGÉ SE 1997



LOCATION *Recommandé*  
**MAZDA**

- ✓ automatique, 4 cyl.
- ✓ véhicule tout équipé
- ✓ groupe électrique
- ✓ climatiseur

**279\$ / mois**

**MAZDA GABRIEL VOUS OFFRE L'ENTRETIEN 24 MOIS**  
Selon les normes du manufacturier  
**A L'ACHAT OU LOCATION D'UNE MAZDA 1997**

- ✓ moteur 4 cyl. injection
- ✓ AM/FM stéréo cassette
- ✓ volant inclinable
- ✓ 2 miroirs

**179\$ / mois**

**626 LX 1997**



\*Location 24 mois. 1 500 \$ comptant pour la Protégé, 1 300 \$ comptant pour la 626 ou échange équivalent. Sujet à l'approbation du crédit. T.T.P. en sus.

**MAZDA Gabriel** 5333, rue St-Jacques O. Montréal  
**484-7777**



### L'événement bijoux-mode de février

Des collections de grands designers ainsi qu'une sélection de bijoux-mode exclusifs à Birks sont soldés de 50 % et PLUS! Faites vite, le solde se termine vendredi le 28 février.



JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND  
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO



**PERTE DE CHEVEUX**

Si vous constatez ou avez l'impression qu'un problème de cheveux se dessine, comme démangeaisons, pellicules ou perte de cheveux, faites appel dès aujourd'hui, à l'aide de conseillers professionnels.

Nous, les **LABORATOIRES A & T**, possédons l'expertise et les moyens techniques nécessaires pour détecter les problèmes du cuir chevelu ou capillaire naissant.

Conscients de vos préoccupations, nous vous offrons, **GRATUITEMENT**, une **MICRO-Analyse Complète (MAC)** de votre chevelure qui nous permettra de détecter le pourquoi de cette perte de cheveux et les problèmes qui en découlent.

Consultation gratuite sur rendez-vous seulement.

Lun. au vend. 11 h à 19 h, sam. 10 h à 14 h.

**CENTRE-VILLE**  
1470 PEEL # 152  
**843-4300**

**Les Laboratoires A & T**  
BEVERLY HILLS, CENTRE-VILLE L.A., ENCINO, NEW YORK, TORONTO.

**LAVAL**  
1600, CURE - LABELLE #220  
**687-9299**

**L O C A T I O N E N T Ê T E**

**ACCORD EX 1997**

**298\$\***

PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS

VERSEMENT INITIAL DE 1 110 \$. PDSF DE 24 495 \$ †

Deux coussins gonflables (SRS) • Moteur à 16 soupapes et injection • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec dispositif de détection de l'inclinaison • Climatatisation sans CFC • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Programmeur de vitesse • Glaces, serrures et rétroviseurs électriques • Direction assistée • Freins assistés • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs

**ODYSSEY 1997**

**348\$\***

PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS

VERSEMENT INITIAL DE 1 330 \$. PDSF DE 28 995 \$ †

Deux coussins gonflables (SRS) • Antiblocage des freins (ABS) • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec dispositif de détection de l'inclinaison • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Programmeur de vitesse • 7 places • Climatatisation sans CFC • Glaces, serrures et rétroviseurs électriques • Banquette arrière escamotable • Serrures de sécurité aux portes arrière

**O F F R E D ' U N E D U R É E L I M I T É E**

\*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offres portant sur la berline Accord EX (modèle CD563V) et la minifourgonnette Odyssey (modèles RA184V, 6 places/RA186V, 7 places) 1997 neuves. Versement mensuel de 298 \$/348 \$ pendant 48 mois pour un total de 14 304 \$/16 704 \$. Sujet à l'acceptation du crédit. Un versement initial de 1 110 \$/1 330 \$ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 375 \$/425 \$ sont exigibles. Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts. Franchise de kilométrage de 96 000 km ; frais de 10 ¢ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. † Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS OU POUR OBTENIR UN CATALOGUE.

CONÇUES ET CONSTRUITES  
SANS CONCESSION





# Alexandre Legault se sentit soulagé après avoir tué

CHRISTIANE DESJARDINS  
collaboration spéciale

« Le son des talons des gardes me parlait. Il disait 'tue-le, tue-le'. La fan de ma cellule et l'enseigne de la Régie du logement, que je pouvais voir de ma fenêtre, me parlaient aussi et me disaient de le libérer de ses souffrances. Après l'avoir tué, je me sentais soulagé. J'avais fait ce que j'avais à faire », a raconté péniblement, hier, Alexandre Legault, au cours de la première journée de son procès pour meurtre, au palais de justice de Valleyfield.

Legault, 21 ans, est accusé d'avoir assassiné René Émond, 39 ans, dans la nuit du 26 juillet 1996. Son avocat, Guy Lalonde, cherche à le faire acquitter pour aliénation mentale.

Émond avait été retrouvé horriblement mutilé dans la cellule qu'il partageait avec Legault, à la prison de Valleyfield. L'accusé avait été retrouvé sur place, entièrement nu et couvert de sang.

## Devant juge seul

Fait rare dans un procès pour meurtre au premier degré, l'affaire n'est pas instruite devant un jury. Il reviendra au juge Jean-Guy Boi-

lard, de la Cour supérieure, de décider du sort de Legault.

Hier, la petite salle d'audience était bondée, surtout de membres des familles de l'accusé et de la victime. La situation est d'autant plus pénible que les deux familles ont des liens de parenté.

Il n'était pas dans les plans de Me Lalonde de faire témoigner son client. Après avoir fait admettre des témoignages entendus lors de l'enquête préliminaire, et défilé les deux soeurs de l'accusé, sa mère, de même qu'un psychiatre, il a déclaré sa preuve close.

La Couronne, représentée par

Me Lynda Despots, a elle aussi présenté un psychiatre, Jacques Voyer, qui a confirmé le diagnostic du premier expert.

## Surprise

Prenant tout le monde par surprise, le juge Boilard a indiqué que ces témoignages ne constituaient pas nécessairement une preuve acceptable sur le plan légal.

C'est ainsi qu'Alexandre Legault s'est retrouvé à la barre. Il se souvenait bien des événements qui l'avaient mené en prison. Il avait alors frappé à coups de pierre une jeune femme qu'il n'avait pourtant jamais vue.

« Je croyais que la fille voulait mes jambes. Ma pierre avait la forme de mon pouce, et elle me protégeait », a-t-il expliqué.

Lors de son témoignage, sa mère avait souligné que le comportement de son fils avait changé depuis les six mois précédant cet incident: « Alexandre tenait des propos incompréhensibles, ne se lavait plus et parlait souvent du diable. »

Lors du dernier repas avant le meurtre, l'accusé a rappelé qu'il y

avait des sous-marins au menu de rasoir, et a retiré son coeur — selon le pathologiste, c'était plutôt un bout de poumon — pour enfin lui crever un oeil avec son pouce magique.

« Mais, dans mon esprit, je croyais que c'était ma nièce qu'on mangeait et j'ai refusé mon assiette », a-t-il expliqué avec difficulté et en essuyant quelques larmes.

## Il se frottait la bedaine

« Quand René Émond est arrivé dans la cellule, il se frottait la bedaine en disant que c'était bon, a-t-il raconté. J'avais de la haine, et j'avais peur aussi. Je pensais qu'Émond restait là, en prison, pour se protéger. Il avait le pouvoir sur les âmes qui mouraient.

Alexandre Legault croyait aussi qu'Émond voulait prendre « ses jambes » et qu'il voulait le pouvoir de son pouce. C'est pour se protéger qu'il lui a d'abord coupé le pouce, avant de l'assommer à coups de pied. Il lui a ensuite ouvert le sternum avec un

**Fait rare dans un procès pour meurtre au premier degré, l'affaire n'est pas instruite devant un jury. Il reviendra au juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, de décider du sort de l'accusé.**

Selon les psychiatres, Legault souffre d'une forme grave de psychose ou de schizophrénie, qui semble être chronique.

Incarcé à l'institut Philippe-Pinel, il reçoit une médication très lourde pour neutraliser ses hallucinations.

Son père, qui a déjà séjourné à Pinel à la suite d'un meurtre, ainsi que sa grand-mère maternelle, souffraient de la même maladie.

Le procès se poursuit aujourd'hui, alors que Me Despots continuera le contre-interrogatoire de l'accusé.

T O U T T E R R A I N  
T O U T C O N F O R T



## EXPLORER XLT 4 x 4 1997

Véhicule tel qu'illustré.

### • MOTEUR V8 DE 5 LITRES, 215 CHEVAUX

• Boîte automatique 4 vitesses à surmultipliée

### • Groupe d'équipements préférés 691B:

• Glaces unidirectionnelles

• Groupe électronique: 2 télécommandes, clavier, alarme antivol et verrouillage/reverrouillage automatique

• Vitres, portes et rétroviseurs extérieurs électriques

• Programmeur de vitesse et volant réglable

• Radio AM/FM stéréo cassette et sonorisation haut niveau

• Climatiseur

• Système 4 roues motrices à traction intégrale

• Freins assistés à disque avec ABS aux 4 roues

**399\$ PAR MOIS**  
LOCATION DE 24 MOIS  
TRANSPORT INCLUS  
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Remise incluse. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

| MISE DE FONDS<br>OU ÉCHANGE<br>ÉQUIVALENT | MENSUALITÉ |
|-------------------------------------------|------------|
| 3395\$                                    | 399\$      |
| 1995\$                                    | 469\$      |
| 0\$                                       | 569\$      |

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: OBTENEZ UN RABAI SUPPLÉMENTAIRE DE 750 \$. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.



VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE DE VOTRE RÉGION

